



**Projet Educatif Territorial
2017-2020**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PARTIE 1 : CONTEXTE, ETAT DES LIEUX ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	5
1. Informations et caractéristiques générales	5
1.1 Informations générales.....	5
1.2 Caractéristiques générales.....	5
2. Situation d'ensemble de la ville de Juvisy-sur-Orge	6
2.1 Caractéristiques du territoire.....	6
2.1.1 Un territoire dynamique	6
2.1.2 Juvisy et ses quartiers	6
2.2 Données sociologiques et démographiques	8
2.2.1 La population.....	8
2.2.2 Données socio-économique.....	13
2.3 Les acteurs de l'éducation à Juvisy-sur-Orge.....	14
3. Un contexte favorable à la mise en place d'un PEDT	15
3.1 Petite Enfance	15
3.1.1 Les établissements d'accueils.....	15
3.1.2 Les multi-accueils collectifs.....	17
3.1.3 Les établissements d'accueil à fonctionnement parental	17
3.1.4 Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).....	18
3.2 Enfance	18
3.2.1 Temps scolaire.....	19
3.2.2 Temps périscolaire et extrascolaire.....	25
3.3 Jeunesse	34
3.3.1 Les établissements scolaires.....	35
3.3.2 Les accueils jeunes déclarés DDJS	35
3.3.3 L'éducation spécialisée	36
3.4 L'accompagnement des familles	36
3.4.1 La parentalité.....	36
3.4.2 La santé	37
3.5 Sport et culture	37
3.5.1 Sport	38
3.5.2 Culture.....	40
4. Les atouts et les contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT	42
4.1 Identification de nouveaux besoins pour la mise en œuvre du PEDT	42
4.2 Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT	42
4.3 Contraintes du territoire et modalité de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT	43

PARTIE 2 : LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE A JUVISY-SUR-ORGE.....	44
1. Le champ et les modalités d'application	44
1.1 Périmètre et temps concernés par le PEDT	44
1.2 Public concerné par le PEDT	44
1.3 Durée du PEDT	45
1.4 Les principes d'organisation pour les écoles de Juvisy.....	45
1.4.1 Rappel des enjeux de la réforme des rythmes scolaires	45
1.4.2 Principes d'organisation pour les écoles de la ville et l'emploi du temps de la semaine par école	46
1.5 Demande de dérogation	47
1.6 Règlement	47
1.7 Mode d'inscription proposé	47
1.8 Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants	47
2. Les objectifs éducatifs et projets du PEDT partagés par les partenaires	49
2.1 Les projets des écoles	49
2.2 Des enjeux éducatifs partagés par la ville et Léo Lagrange	51
2.3 Les objectifs du PEDT	52
3. La mise en œuvre du PEDT	54
3.1 Les étapes de la mise en œuvre du PEDT.....	54
3.2 Pour faire vivre et animer le PEDT : les instances de pilotages et suivi	56
3.2.1 Le comité de pilotage	56
3.2.2 Le comité technique	57
3.2.3 Le comité de pilotage restreint dans les écoles	58
3.2.4 Des rencontres par catégories d'acteurs	58
3.3 Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre	58
3.3.1 Les moyens humains	58
3.3.2 Les moyens matériels	59
4 Evaluation du PEDT	59
4.1 Démarche de l'évaluation	59
4.2 Les indicateurs	59
ANNEXES.....	62
Annexe 1 : Commission de sécurité de l'école maternelle Saint-Exupéry	62
Annexe 2 : Récépissé de déclaration de l'école maternelle Saint-Exupéry	70
Annexe 3 : Commission de sécurité de l'école maternelle Dolto	71
Annexe 4 : Récépissé de déclaration de l'école maternelle Dolto	78
Annexe 5 : Commission de sécurité du groupe scolaire Tomi Ungerer	79
Annexe 6 : Récépissé de déclaration du groupe scolaire Tomi Ungerer	89
Annexe 7 : Commission de sécurité de l'école maternelle Jaurès	90
Annexe 8 : Commission de sécurité de l'école élémentaire Jaurès	97
Annexe 9 : Récépissé de déclaration de l'école élémentaire Jaurès	115
Annexe 10 : Commission de sécurité de l'école élémentaire Michelet	116
Annexe 11 : Récépissé de déclaration de l'école élémentaire Michelet	126
Annexe 12 : Commission de sécurité de l'école maternelle La Fontaine	127
Annexe 13 : Récépissé de déclaration de l'école maternelle La Fontaine	135
Annexe 14 : Répartitions des équipes TAP-périscolaire.....	136
Annexe 15 : Planning hebdomadaire des temps scolaires et périscolaires.....	138

INTRODUCTION

La municipalité de Juvisy-sur-Orge porte un fort intérêt à l'enrichissement de sa politique éducative, centré sur le bien-être de l'enfant.

Suite au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 qui prévoit de mieux organiser le temps d'enseignement sur la semaine en assurant une plus grande régularité des apprentissages, la ville de Juvisy-sur-Orge s'est engagée dans la mise en œuvre de cette nouvelle réforme, qui a pris effet depuis la rentrée 2014.

A cette occasion, la ville s'est lancée en 2015 dans une démarche de construction d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) qui selon l'article D.521.12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant, après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT est un outil de collaboration locale qui rassemble à l'initiative de la commune de Juvisy, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Il vise à mobiliser et améliorer toutes les ressources du territoire et l'ensemble des actions menées par les acteurs éducatifs, afin d'articuler et mettre en cohérence tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) pour garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles, et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le PEDT présente donc de nombreux intérêts : il constitue pour une commune un outil essentiel pour la mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires. Il contribue à la lutte contre les inégalités scolaires en mettant en place des actions correspondant aux besoins des familles au niveau du territoire. Il favorise la création de synergies entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux.

Ainsi, depuis 2015, il s'est construit une véritable politique éducative sur la commune de Juvisy-sur-Orge.

La première étape dans l'élaboration du PEDT consiste à étudier le territoire (état des lieux, diagnostic) de manière à affiner la connaissance du terrain, pour répondre au mieux aux problématiques rencontrées sur la commune.

L'enjeu est de pouvoir identifier les besoins éducatifs des enfants et des jeunes du territoire (de 0 à 17 ans), à définir à partir des projets d'écoles et des propositions faites sur le territoire ; de prendre en considération les atouts et les contraintes locales (géographique, transport, équipements...) ; et d'identifier les ressources territoriales pouvant être mises à disposition en matière de moyens humains (services municipaux, associations sportives et culturelles...), de moyens matériels (locaux, équipements...) et de moyens financiers.

La validité du premier PEDT étant arrivée à son terme à la fin de l'année scolaire 2016-2017, la commune de Juvisy a choisi de renouveler son PEDT pour la période du 2017-2020, en faisant le choix de ne pas apporter de modifications au premier PEDT. Autrement dit, aucun changement de l'organisation du temps périscolaire et des activités périscolaires ne sera apporté.

PARTIE 1 : CONTEXTE, ETAT DES LIEUX ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

1. Informations et caractéristiques générales

1.1 Informations générales

- ❖ **Date de Présentation du projet : avril 2017**
- ❖ **Période de validité du projet** : La volonté municipale est de reconduire le projet dans la durée en prévoyant sa mise en œuvre sur 3 ans , de septembre 2017 à septembre 2020, sans modification par rapport au précédent PEDT
- ❖ **Collectivité porteuse du projet** : Mairie de Juvisy-sur-Orge.

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire.

- ❖ **Nom du Maire** : Robin REDA.
- ❖ **Elu référent du PEDT** : Chantal POMMEREAU, adjointe au Maire en charge de l'Education, du Scolaire, de l'Emploi et de l'Insertion
- ❖ **Service porteur** : Service Education-Jeunesse.
- ❖ **Correspondants** :
 - Charlotte ETIENNE, Chef de service Education-Jeunesse
 - Julie GIRARD, Responsable des activités éducatives et péri-éducatives
- ❖ **Adresse** : Hôtel de ville – 6 rue Piver – 91260 Juvisy-sur-Orge.
- ❖ **Téléphone** : 01 69 12 50 00

1.2 Caractéristiques générales

Juvisy-sur-Orge compte 15 714 habitants (au 1^{er} janvier 2016) pour une superficie de 2.2km² (soit 223 hectares). Située au nord du département de l'Essonne, à 18 km au sud-est de Paris, elle fait partie depuis le 1^{er} janvier 2016 de l'Etablissement Public Territorial n°12 de la Métropole du Grand Paris (MGP), devenu EPT Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine Amont.

Le périmètre de cet EPT compte aujourd'hui 24 communes et plus de 670 000 habitants et regroupe 3 communautés d'agglomération, ainsi que 8 communes isolées qui n'appartenaient à aucune intercommunalité. L'EPT 12 représente le territoire le plus peuplé de la petite couronne formant la métropole du Grand Paris.

2. Situation d'ensemble de la ville de Juvisy-sur-Orge

Le diagnostic et l'état des lieux constituent ainsi la première démarche dans l'élaboration du Projet Educatif de Territoire.

Appréhender la situation ensemble de la ville, l'évolution du contexte local et des besoins nécessitent de s'intéresser à différentes données (socio-économiques, démographiques,...) qui sont révélatrices des changements opérés au cours des dernières années et qui vont agir de manière multi-factorielles sur le territoire.

2.1 Caractéristique du territoire

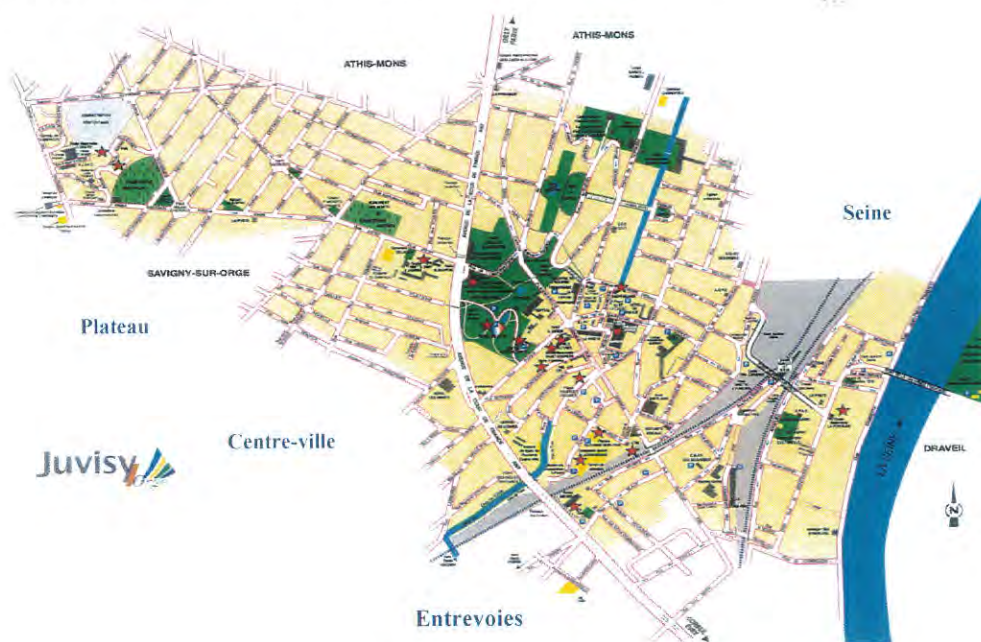
Afin de mieux comprendre les enjeux existants sur la ville de Juvisy-sur-Orge, il paraît essentiel dans un premier temps de revenir sur les caractéristiques particulières de ce territoire qui vont avoir une influence sur la localisation de la population et des services.

2.1.1 Un territoire dynamique

Juvisy-sur-Orge se situe dans un des secteurs les plus urbanisés de la région parisienne qui se développe d'une part le long de la voie ferrée et le long de la RN7, d'autre part. Elle est intégrée dans un ensemble urbain complexe fort attractifs, et largement desservie par le réseau routier comme ferroviaire (un million de voyageur par jour). Sa gare fait partie des plus grandes d'Ile-de-France. Elle représente un pôle d'échange multimodal entre les trains, le bus, les taxis et les piétons. Elle constitue un nœud de communication de premier plan grâce à son trafic important. Ce maillage devrait être renforcé dans les années à venir par la prolongation du Tramway de Villejuif.

2.1.2 Juvisy et ses quartiers

La ville de Juvisy-sur-Orge se divise traditionnellement en quatre quartiers bien définis géographiquement et ayant des problématiques propres.



Le quartier Centre-ville, où se situe la majorité des équipements communaux ou intercommunaux accueillant le public dans un cadre culturel, sportifs ou de loisirs (gymnase, piscine, conservatoire de musique, médiathèque, théâtre, cinéma, espace dédié aux spectacles et expositions, accueil jeunes « Les travées », accueil de loisirs sans hébergement) et dans le cadre des services à la population avec l'accueil de la Mairie au guichet unique de l'espace Marianne.

Le quartier Seine est étiré entre le fleuve et le réseau ferré. Ces dernières années, ce quartier a évolué pour laisser place à d'importants programmes immobiliers (ZAC, Montessuy...) en cours de réalisation et à venir, permettant de stabiliser la population juvisienne sur ce quartier.

Depuis l'année scolaire 2013-2014 (le 6 janvier 2014), le nouveau groupe scolaire Tomi Ungerer a ouvert ses portes. Aujourd'hui le groupe scolaire compte 11 classes. Ce programme répond, d'une part à la création de logements dans la ZAC des bords de Seine, et d'autre part à l'augmentation des effectifs ressentie depuis plusieurs années sur les écoles de ce quartier et en centre-ville. De plus, l'école maternelle La Fontaine a été ré-ouverte à la rentrée 2016 pour répondre à l'augmentation du nombre d'enfants sur le quartier en âge d'être scolarisés. L'école maternelle compte aujourd'hui 2 classes et sera élargie à 3 à la rentrée 2017.

Depuis quelques années le chantier de rénovation de la gare RER de Juvisy est venu modifier considérablement la circulation au sein du quartier Seine.

La question de la circulation du transport scolaire va alors se poser, de façon à ne pas perturber l'accès des enfants à l'école Tomi Ungerer.

Le quartier Entrevoies, délimité par les deux réseaux ferrés (RER C et D) et la RN7 qui le coupent du reste de la ville par l'étroitesse du Pont SNCF. Il est le plus vieux quartier de la ville. Immeubles privés (multitude de petites copropriétés inférieures à 10 logements), habitations individuelles, constructions collectives des années 60/70, dont la plupart sont des logements sociaux (60% des locataires sont éligibles à une aide au logement).

La proximité de la gare a provoqué des changements notables du bâti, avec l'appropriation des pavillons par des activités professionnelles et commerciales. Les populations sur ce quartier sont alors très mouvantes.

La Réforme de la Politique de la Ville de 2014 qui prévoyait une redéfinition des critères des quartiers retenus dans le cadre de la géographie prioritaire a entraîné une modification des zones d'interventions. A Juvisy cette réforme a eu un impact notable sur le territoire d'intervention du nouveau contrat de ville, puisque le quartier Entrevoie (et Debussy-Champagne) est sorti de la Politique de la ville pour devenir un quartier de veille active.

Le quartier Entrevoies se caractérise par une population jeune mais faiblement diplômée et par une sur-représentation de la population immigrée (40.6 % de la population du quartier). Les ménages isolés et les familles monoparentales sont en nette augmentation et prédominants.

Des situations importantes de surpeuplement, de précarités et d'insalubrité sont notables sur le quartier. Ce territoire est fortement marqué par une dégradation des copropriétés.

En 2011, 410 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 20% de la population juvisienne. C'est le taux le plus important de la ville.

Ce quartier est retenu depuis décembre 2011 au titre des quartiers prioritaires du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD). Les quartiers Gare sont également inclus dans le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des Portes de l'Essonne.

Le quartier Plateau est séparé du centre-ville par l'imposante RN 7 malgré la passerelle piétonne et deux passages souterrains. De ce fait, le quartier est très excentré et coupé du centre-ville. Il est principalement couvert de maisons individuelles et ponctué par des logements locatifs. Le quartier abrite un programme immobilier de 110 logements qui accueille le personnel du ministère de la justice, ainsi qu'un EPHAD. Concernant les équipements d'animation locale, le quartier accueille quelques équipements publics, comme le centre F. Rossif, dans lequel sont accueillis différentes associations (ACJ, Léo Lagrange,...) qui proposent des activités à destination des enfants, jeunes et familles.

Sur le Plateau, le quartier Debussy-Champagne est devenu un quartier de « veille » et non plus un quartier prioritaire du nouveau contrat de ville à cause du nombre d'habitants de la résidence Debussy (550). En intégrant les résidences Champagne et Pierre et Lumière, le nombre d'habitants dépasse le seuil des 1000 et les réalités sociales sont similaires. Il se caractérise par une présence importante de logements sociaux gérés par trois bailleurs, dont l'OPIEVOY (189 logements sociaux sont situés sur la résidence Debussy) et Valophis (118 logements sont situés sur la cité Champagne).

Le quartier Debussy-Champagne présente des indicateurs sociaux très alarmants sur la résidence Debussy. En 2011, 12 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

D'autre part, le pourcentage des jeunes adultes non diplômés (environ 67%) reste très important. Sur le plan éducatif, il devient important de mettre en place des outils, afin d'être plus réactif face à la problématique du décrochage scolaire.

Les familles monoparentales sont en forte progression.

2.2 Données sociologiques et démographiques

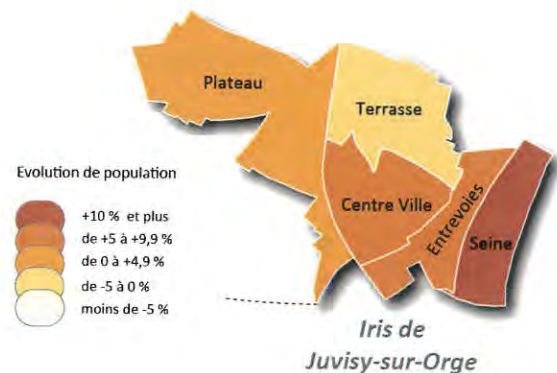
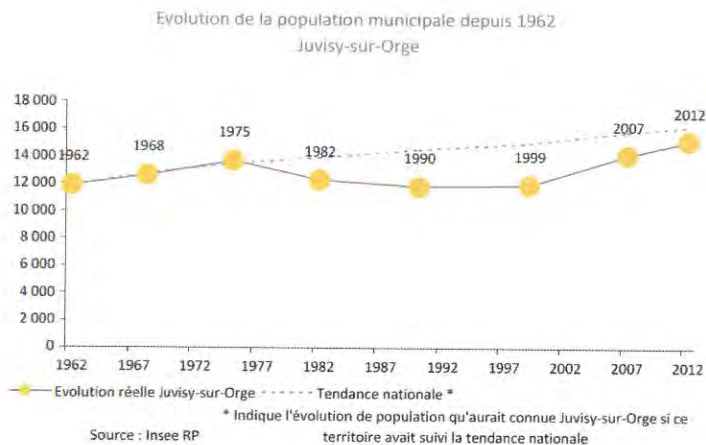
A Juvisy, la démographie de la ville est en plein essor et le profil de la population se transforme. **Ceci va avoir un impact important sur la demande des familles en matière d'accès aux loisirs, sur le mode de garde (Petite Enfance, Enfance), ou la scolarisation des enfants.**

2.2.1 La population

■ Evolution de la population juvisienne (*Sources : Insee 2016*)

La ville de Juvisy-sur-Orge compte 15 714 habitants. Depuis les 15 dernières années, la ville a vu sa population augmenter de manière significative.

Population Totale RP 1999	↔	Population Totale RP 2006	↔	Population Totale RP 2014	↔	Population Totale RP 2016	Taux de variation de la population entre 1999-2016
11 954		13 954		15 335		15 714	31.45%



Entre le recensement effectué en 1999 et celui de 2016, il est possible de noter que la population s'est accrue de 31.45 % contre 0.7% entre 1990 et 1999. Cependant des disparités existent entre les quartiers. A cet égard, le plateau et la Terrasse sont les territoires qui ont connu la plus faible progression démographique avec une augmentation de 6% de sa population lorsque le quartier Seine a enregistré une augmentation fulgurante de sa population de près de 50%.

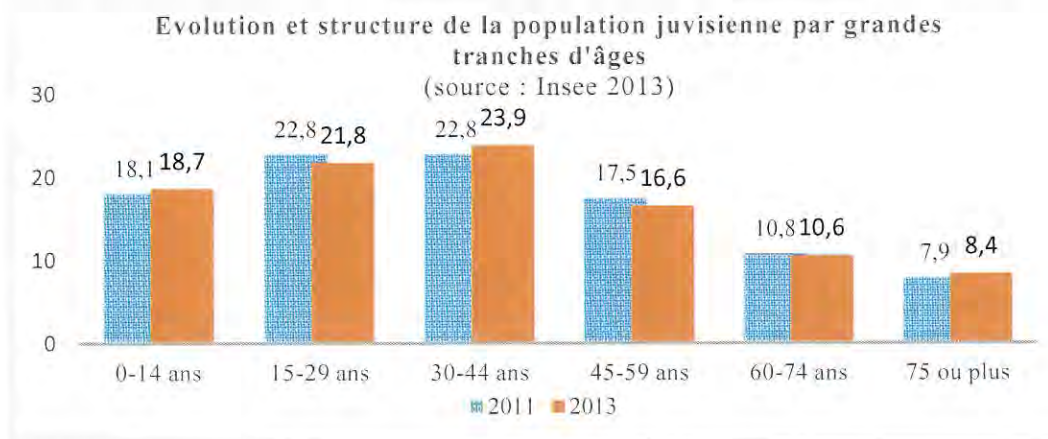


Ainsi, cette variation est due à deux facteurs principaux : le solde naturel et le solde apparent des entrées sur le territoire. En effet, depuis 1999, le nombre de naissances n'est jamais descendu en dessous de 200. Nous notons une moyenne de 273 naissances par an depuis 2000. Ce chiffre a dépassé les 300 en 2008, 2011, 2012 et 2015. Ce constat semble même aller en s'accroissant. Le tableau ci-dessus précise clairement les naissances sur la dernière décennie.

Par ailleurs, la ville de Juvisy-sur-Orge, du fait de sa proximité avec Paris et son accessibilité (train, N7) est particulièrement attractive. Aussi, la construction de nouveaux logements au bord de Seine depuis 2012 a permis d'absorber une partie de la demande. Dans les prochaines années,

ce chiffre ne devrait évoluer que légèrement car la densité de la population est déjà importante 6318 hab/km² et il n'existe quasiment plus d'espaces disponibles.

L'accroissement de la population a entraîné des besoins en matière de services à destination des enfants et de leur famille. Une nouvelle école élémentaire (Tomi Ungerer) avait dû ouvrir ses portes au cours de l'année 2013-2014. Ceci entraîne des demandes supplémentaires en termes d'accompagnement à la scolarité et d'accueil périscolaire.



La structure de la population de Juvisy-sur-Orge en 2013 souligne clairement le rajeunissement de la population. Alors qu'en 1999, la pyramide était constituée d'un « corps » assez large avec une sur-représentation des plus de 70 ans, la situation en 2013 est bien différente. En effet, il est possible de remarquer qu'il existe une répartition plus équilibrée entre les tranches d'âge entre 0 et 59 ans, avec une proportion légèrement supérieure pour les 15-29 ans et les 30-44 ans. Plus précisément, une double tendance est à souligner à la fois une augmentation significative de près de 25% de la population des moins de 20 ans et de près de 30% de la population de plus de 75 ans.

L'augmentation de la population s'est très concrètement traduite par une hausse des demandes de places en crèche et des ouvertures de classes en maternelle, essentiellement sur les quartiers Centre-ville et Seine.

Il est à noter qu'à Juvisy 32% de la population est nouvellement arrivée ou a quitté récemment la commune. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne nationale (25%).

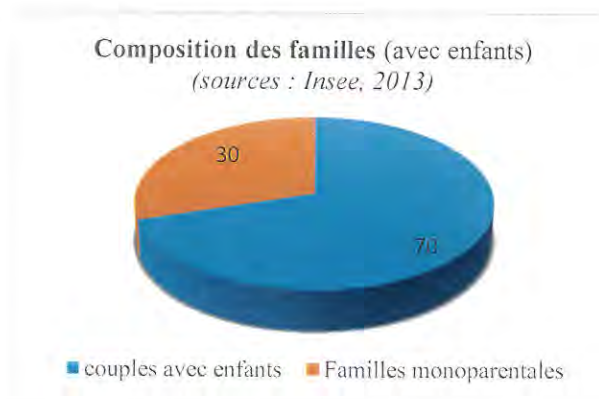
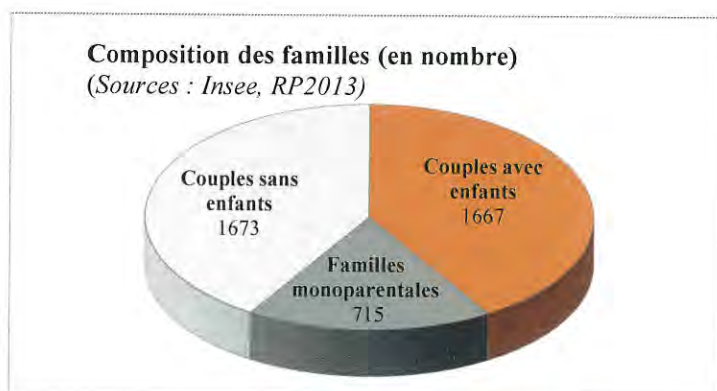
■ Structure de la population

Au niveau de la structure de la population, il est possible de constater que la majeure partie des ménages constitue une famille. Ce chiffre a diminué entre les différents recensements, il représentait en 2011, 57,1 % et 2013, 55,4% des ménages¹ juvisiens. Mais quels sont les profils de ces familles ?

¹ Définition du ménage (source Insee) : De manière générale, au sens statistique du terme, le ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

	Nombre de ménages (sources : Insee 2013)			
	2013	%	2011	%
Ménage d'une personne	3 027	41.3	2 773	39.8
autres ménages sans familles	243	3.3	220	3.2
Ménage avec famille(s)	4 055	55.4	3 982	57.1
Total	7 325	100	6 976	100

Les familles juvisiennes sont constituées de manière presque équivalente de couple avec enfant (41.10%) et de couple sans enfants (41.25%). Ces données montrent clairement que les demandes de services vont être de deux types. **Tout d'abord, une forte proportion de familles va rechercher des établissements d'accueil, des offres de loisirs pour leurs enfants. Pour les autres, il s'agira de répondre à leurs propres besoins sportifs, culturels,...**



Concernant la structure familiale³ des familles avec enfants, la population juvisienne se caractérise par un taux de familles monoparentales important de 30 % (28.02% en 2011), contre 32,7 sur le département de l'Essonne et 26,2 % sur la France. Nous constatons une forte progression des familles monoparentales sur le territoire par rapport à 2011 (+ 41.8%). Ce chiffre est passé de 504 familles en 2011 à 715 familles en 2013, alors que le nombre de couple avec enfants n'a guère évolué (+ 20 couples). A Juvisy, c'est un tiers des familles avec enfant(s) qui est monoparentale. Cette donnée est importante à prendre en compte car les analyses montrent que ces familles paraissent en moyenne plus défavorisées comparées à celles vivants en couple et ont des besoins en offre de services plus importants. En effet, pour le territoire, il s'agit de mieux permettre la **conciliation entre vie professionnelle et vie familiale en proposant notamment des places en accueils de jeunes enfants, en accompagnement à la scolarité, en accueil de loisirs, accueil périscolaire,...**

³ Le concept de structure familiale peut désigner : la composition et le fonctionnement de l'unité familiale incluant l'organisation de la parenté. Entre dans le cadre de cette définition la famille nucléaire, la famille élargie, ou famille complexe, la famille monoparentale etc.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans (Sources : Insee 2013)								
	2013		%		2011		%	
Aucun enfant	1 826		44.7		1 870		46.6	
1 enfant	1 066	2 262	26	55.3	1 016	2 148	25,3	53,4
2 enfants	832		20,3		779		19,4	
3 enfants	286		6,7		261		6,5	
4 enfants ou plus	78		2,3		86		2,1	
Total	4 088		100		4 012		100	

De plus, la composition des familles en fonction du nombre d'enfant montre clairement que parmi les juvisiens ayant des enfants, la majorité d'entre eux a 1 (26 %) ou 2 enfant(s) (20.3 %). Les familles nombreuses sont sous-représentées sur la ville.

■ Répartition des enfants par tranche d'âge

Sources : Insee 2013

	2011	2013	Différence entre 2011 et 2013	Taux d'évolution entre 2011 -2013	Taux d'évolution entre 2011 -2006
Enfants de 0 à 14 ans	2 703	2902	+ 199	+ 7,3 %	+ 11.8
Jeunes de 15 à 29 ans	3 407	3392	+ 15	-0,4%	+ 7,1 %
Total	6 110	6294	+ 184	+ 3%	+ 9.2 %

Les chiffres du dernier recensement montrent clairement que le nombre d'enfants et de jeunes de moins de 30 ans a continué d'augmenter mais de manière moins significative que les années précédente. Les enfants et les jeunes de moins de 30 ans sont passés de 4 551 (en 1999) à 5 596 (en 2011) et 6 294 en 2013.

On peut également noter que la tendance sur les 5 dernières années est à l'augmentation des 0-14 ans, avec un taux d'évolution de 11.8% entre 2006 et 2011 et 7,3 % entre 2011 et 2013.

Derrière ces éléments, **il est aisé de comprendre que les besoins en matière d'équipements scolaires, sportifs, culturels sont élevés. Par conséquent, il est nécessaire de relayer les besoins et de les coordonner en lien avec les partenaires.**

Ainsi, il existe et existera une forte demande des juvisiens en matière de modes de gardes pour les jeunes enfants, d'accueils de loisirs maternels et élémentaires. Aussi, il convient pour la ville, de poursuivre une politique éducative qui intègre ces éléments. Malgré sa population modeste en nombre, les besoins en offres éducatives se révèlent significatives et sont un véritable enjeu pour le territoire.

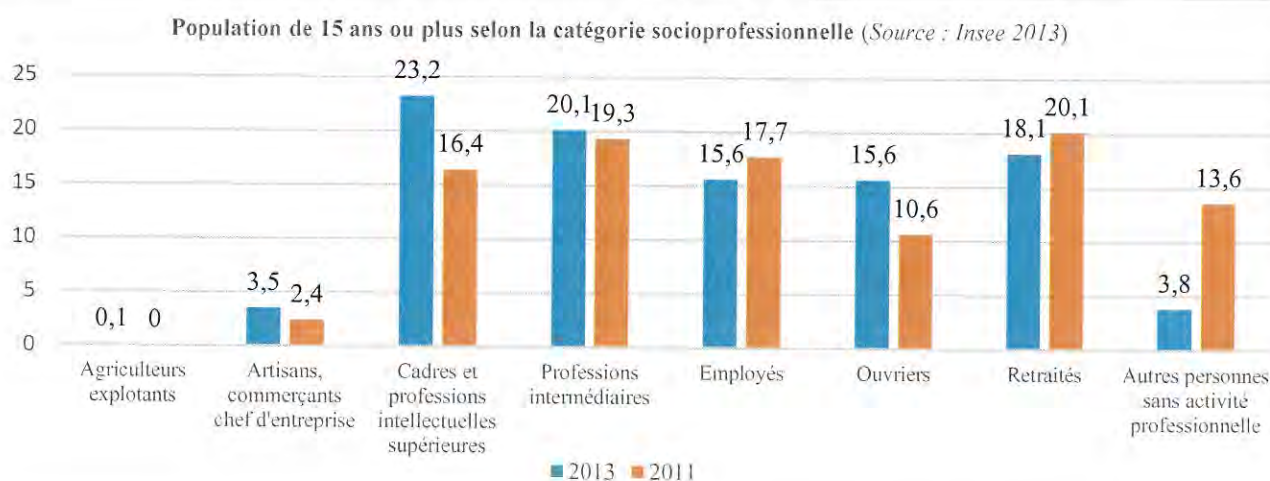
2.2.2 Données socio-économique

■ Activités professionnelles des juvisiens (Données : Insee 2013)

Pour mieux appréhender les besoins, il faut avoir à l'esprit que le taux d'actif (population de 15 à 64 ans) est de 81.2 %. En conséquence, les besoins en modes d'accueil petite enfance et enfance se développent de manière exponentielle. Pour les moins de trois ans, on constate ainsi une augmentation des demandes de places en établissements d'accueils de jeunes enfants avec une proportion non négligeable de 4 jours (à cause des temps partiels). Pour les 4-11 ans, les inscriptions en accueils de loisirs se sont également accrues.

A Juvisy, le taux de chômage s'élève à 8.2 % (contre 9.6% en 2011).

Ce sont des parents qui vont avoir besoin de trouver sur le territoire des lieux d'accueils pour leurs enfants, et également dans l'accompagnement scolaire. En effet, la plupart des parents travaillent en dehors de Juvisy et peuvent être amenés à avoir des temps de trajet assez longs (55.4% travaillent dans un autre département de la région de résidence).



La répartition de la population par catégories socioprofessionnelles révèle, quant à elle, que la population juvisienne est composée en grande majorité de cadres et professions intellectuelles supérieures (23.2%) et de professions intermédiaires (20,1%). Il est possible de constater une forte augmentation de la catégorie socioprofessionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures qui n'était pas majoritaire en 2011 (16,4%). Les professions intermédiaires quant à elles ont connu une légère hausse en 2013 (20,1% contre 19,3 % en 2011). En revanche, le nombre d'employés continu à diminuer (18% en 2006, 17,7 % en 2011 et 15,6 % en 2013). Cette tendance amène à penser qu'il y'a un enrichissement de la population. La construction des nouveaux logements de la ZAC des bords de seine a fortement influé dans la modification de la composition socioprofessionnelle de la population.

■ Niveau de ressources

Même si Juvisy-sur-Orge fait partie des villes essonniennes qui ont un revenu moyen par habitant, assez confortable, elle compte aussi parmi les villes du département où l'on trouve

le plus d'allocataire CAF sous le seuil de pauvreté (2617 allocataires à Juvisy-sur-Orge en 2013), 10.2% de chômeurs à Juvisy (10,8 en 2011) contre.

2.3 Les acteurs de l'Education à Juvisy-sur-Orge

Nous entendons au sens large du terme éducation, l'éducation scolaire, le périscolaire, les loisirs, la culture et le sport. Les actions éducatives mises en œuvre dans chacun de ces domaines, à destination des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans, sont assurées et prises en charges par des personnes ou des organisations. Différents groupes d'« acteurs » de l'Education sont à considérer :

- ⇒ **Les familles** sont les premiers et principaux acteurs de l'éducation.
- ⇒ **L'éducation nationale** prend en charge l'éducation scolaire des enfants et des jeunes (primaire, secondaire, supérieur).
- ⇒ **La ville** : dont notamment son :
 - **service Education-Jeunesse et sa DSP**, assurée par Léo Lagrange, assure la coordination et une certaine homogénéité des actions développées autour de l'éducation. Elle intervient dans :
 - l'éducation scolaire de l'enseignement primaire (l'entretien et l'équipement des écoles, la création de classes, le financement des projets culturels et sportifs, l'organisation des classes transplantées),
 - le non scolaire (la pause méridienne dont la restauration scolaire, l'étude surveillée, l'organisation des centres de vacances, le Conseil Municipal des Enfants, la vie associative, l'accompagnement scolaire).
 - **Service Petite Enfance** : assure la gestion des établissements d'accueils (multi-accueils collectifs, accueil familial, accueil collectif, Relais d'Assistants Maternelles).
- ⇒ l'EPT 12 qui assure la compétence du développement culturel pour la ville et certains équipements sportifs :
 - Centre aquatique des Portes de l'Essonne (Athis-Mons),
 - Piscine intercommunale Suzanne Berlioux,
 - Conservatoire de musique, de danse et de théâtre (Juvisy),
 - Ecole et espace d'art contemporain Camille Lambert (Juvisy),
 - Espace Jean Lurçat (Juvisy),
 - Ludothèque intercommunale du Val (Athis-Mons),
 - Ludothèque intercommunale La Marelle (Athis-Mons),
 - La Maison de Banlieue et de l'Architecture (Athis-Mons),
 - Médiathèque Raymond Queneau (Juvisy),
 - Centre Culturel des Portes de l'Essonne (Athis-Mons).
- ⇒ **Les partenaires associatifs intervenant dans le champ de l'éducation spécialisée et de l'animation** (Club de prévention Médiane, Léo Lagrange / MJC, ACJ, ...), notamment auprès de la jeunesse.
- ⇒ **Les associations intervenant dans le champ du sport, de la culture et des loisirs** : A Juvisy, nous recensons de nombreuses associations sportives et culturelles qui interviennent en faveur des enfants et des jeunes.

3 Un contexte favorable à la mise en place d'un PEDT

La ville de Juvisy-sur-Orge place l'enfant au cœur de sa politique éducative.

La mise en place d'un PEDT prévoit d'identifier les besoins éducatifs des enfants du territoire de 0 à 17 ans, c'est pourquoi, nous avons décliné notre étude du territoire autour des trois tranches d'âge :

- ✓ **la petite enfance** (de 0 à 3 ans),
- ✓ **l'enfance** (de 3 à 11 ans)
- ✓ **la jeunesse** (de 11 à 18 ans).

Par ailleurs, nous avons intégré les différentes actions éducatives existantes sur la commune :

- ✓ **l'éducation scolaire** (assurée par le personnel de l'éducation nationale, la ville),
- ✓ **le périscolaire** (activités qui se déroulent en dehors des temps scolaire, encadrées par un personnel qualifié),
- ✓ **l'extra-scolaire** (activités qui se déroulent en dehors des temps et des espaces scolaires et inclut des activités sportives, culturelles et de loisirs assurées par la commune ou des associations).

Nous devons également prendre en compte les atouts et les contraintes locales (géographie, transport équipement,...) et identifier les ressources territoriales pouvant être mises à disposition en matière de moyens humains (services municipaux, associations sportives et culturelles,...) matériel (locaux, équipement) et financiers.

3.1 Petite Enfance

3.1.1 Les établissements d'accueils

La ville s'est fixée pour **objectifs de permettre à chaque parent de concilier vie familiale, professionnelle et sociale**. Mais aussi **d'améliorer les circuits d'information et d'orientation des familles** en proposant un encadrement de qualité, en dynamisant les lieux de rencontres et d'échanges et en soutenant plus encore les familles dans leur fonction parentale. Le service Petite Enfance assure le fonctionnement des établissements d'accueils municipaux au nombre de six :

- Le Multi-accueil collectif Janus Korczack sur le Plateau :
- L'accueil familial : la Crèche familiale, répartie sur toute la Ville
- Deux Micro-crèche Fée-clochette et Peter Pan situées en Centre-ville
- Deux Multi-accueils collectifs dans le quartier Seine au sein de la Maison de la Petite Enfance : Colombine et Pierro.
- Le service Petite Enfance dispose également d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) dont les bureaux sont situés à Marianne
- D'un centre de protection maternelle et infantile - PMI (situé à la Maison de la Petite-Enfance)

Par ailleurs, la commune dispose sur son territoire d'un centre de protection maternelle et infantile – PMI (situé également à la Maison de la Petite-Enfance et géré par Conseil Départemental).



Nom	Type	Structure	Places	Âges	Amplitude horaires
Crèche familiale	Accueil familial	Municipale	33	10 semaines à 3 ans	du lundi au vendredi de 7h15 à 18h45
Multi-accueil Colombine (Maison de la Petite-Enfance)	Multi-accueil	Municipale	60	10 semaines à 3 ans	du lundi au vendredi de 7h30 à 19h (pour le régulier) / de 9h à 17h en journée continue (pour l'occasionnel)
Multi-accueil Pierrot (Maison de la Petite-Enfance)	Multi-accueil	Municipale	20	10 semaines à 3 ans	du lundi au vendredi de 8h à 18h (pour le régulier) / en journée continue, de 9h à 17h ou en demi-journée, de 9h à 12h et de 15h à 18h (pour l'occasionnel)
Multi-accueil Janusz Korczak	Multi-accueil	Municipale	25	10 semaines à 3 ans	du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (pour le régulier) / de 9h à 17h en journée continue (pour l'occasionnel)
Micro-crèche Fée-clochette	Micro-crèche	Municipale	10	Plus de 2 ans	du lundi au vendredi de 8h à 18h
Peter Pan	Halte d'enfants	Municipale	10	1 à 4 ans	Les enfants sont accueillis par demi-journée de 3h ou en journée continue de 8h Lundi : 9h-12h / 15h-18h Mardi et jeudi : 9h-17h Mercredi et vendredi : 9h-12h
Total			158		

158 places sont proposées par les différentes structures d'accueils de la ville, pour un total d'enfants accueillis qui s'élève à 197 enfants (nombre d'enfants inscrits au 01/02/2017).

En effet, une place en accueil régulier peut correspondre à l'accueil d'un enfant ou plusieurs s'il s'agit de petit contrat d'accueil (par exemple un contrat 2 jours et un contrat 3 jours permettent d'accueillir 2 enfants différents sur 5 jours).

De la même façon, les enfants accueillis en accueil occasionne viennent compléter les contrats de 2,3 ou 4 jours ou encore les absences des enfants accueillis en 5 jours.

En dehors de ces structures municipales, la Ville compte 70 Assistant(e)s Maternel(le)s sur son territoire, pouvant accueillir jusqu'à 175 enfants à la journée.

3.1.2 Multi-accueils collectifs

Trois multi-accueils sont implantés sur la Ville : le Multi-accueil Korczak, implanté sur le quartier du plateau, pouvant accueillir 25 enfants, le Multi-accueil Colombine et le Multi-accueil Pierrot, implantés dans la Maison de la Petite Enfance située dans le quartier Seine, pouvant accueillir respectivement 60 et 20 enfants. Ces trois crèches peuvent accueillir des enfants en accueil régulier¹ et en accueil occasionnel², afin de s'adapter aux besoins des familles. L'encadrement est assuré par une équipe de professionnels (Puéricultrices, Educateurs de Jeunes Enfants (EJE), Auxiliaires de puériculture, Agents polyvalents...) dont la qualification respecte les normes précisées dans le décret de 2010.

Par ailleurs, la **Halte-garderie Peter-Pan** (ancien accueil collectif occasionnel), a été transformé en micro-crèche en août 2015. Cette transformation a été décidée au regard du faible taux d'occupation de l'accueil collectif occasionnel

Il est à noter que le fonctionnement des structures en accueil occasionnel sont souvent mal compris par les familles qui pensent pouvoir avoir un accueil de plusieurs jours (voir 5 jours) en demandant ce type d'accueil. De ce fait, très peu de demandes d'occasionnel correspondent à un vrai besoin d'occasionnel (quelques heures par semaine sur des créneaux non fixes). De plus, il y a très peu de demandes exclusives en occasionnel.

Devant cette constatation, la ville a donc souhaité augmenter son nombre de places en accueil régulier en transformant la structure Peter Pan en micro-crèche de 10 berceaux (les locaux ne permettant pas la possibilité d'accueillir davantage de berceaux) et en augmentant le temps d'ouverture, passant de 28h par semaine à 50h par semaine.

3.1.3 Les établissements d'accueil à fonctionnement parental

La crèche familiale dont les bureaux sont implantés à la Maison de la Petite Enfance emploie 14 Assistantes Maternelles réparties sur toute la Ville pouvant accueillir jusqu'à 33 enfants en accueil régulier. Les enfants sont accueillis au domicile des assistantes maternelles qui assurent un relais affectif et éducatif auprès des enfants. Chacune prend en charge 1 à 3 enfants (selon l'agrément obtenu auprès du Conseil Général). L'encadrement est assuré par une équipe de professionnels (Une directrice - puéricultrice et une adjointe - Educatrice de Jeunes Enfants (EJE)) dont la qualification respecte les normes précisées dans le décret de 2010.

¹ Accueil régulier : L'enfant fréquente la structure de façon récurrente et régulière. Les besoins sont connus à l'avance et sont définis dans un contrat d'accueil.

² Accueil occasionnel : l'enfant fréquente la structure ponctuellement sur une durée d'accueil et des jours variables, selon les disponibilités de la structure et des parents. Il n'y a pas de contrat d'accueil.

La structure organise des séances de jardin d'éveil qui sont proposées aux enfants de 2 à 3 ans de la Crèche Familiale.

La Micro-crèche Fée-clochette et la micro-crèche Peter Pan (ex Halte-garderie) situées en centre-ville, peuvent accueillir chacune 10 enfants (de plus de 1 an pour Peter Pan et de plus de 2 ans pour la Fée clochette) en accueil régulier. Les enfants sont accueillis dans un cadre plus « cocooning » puisqu'il s'agit de microstructures, avec de petites surfaces. L'encadrement est assuré par une équipe de professionnels (Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) et agents polyvalents) dont la qualification respecte les normes précisées dans le décret de 2010.

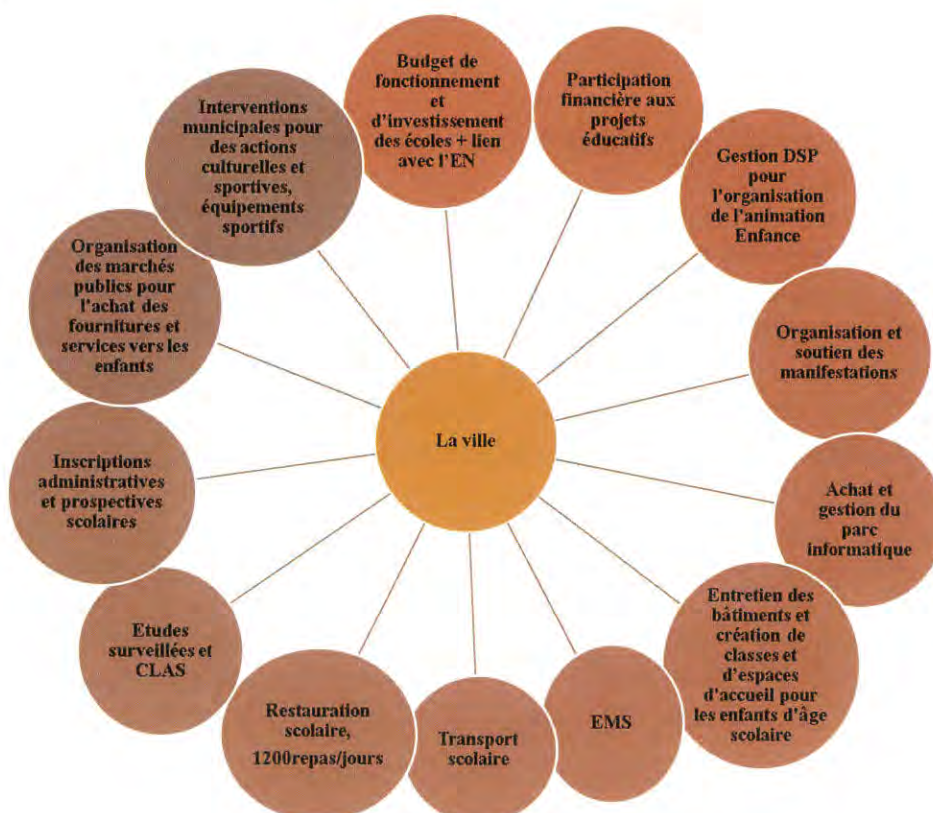
3.1.4 Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Le RAM assure depuis 2013 (année de son ouverture) une information et un accompagnement aux parents sur les modes d'accueil de 0 à 6 ans, et notamment sur la liste des Assistantes Maternelles libérales, les droits et devoirs de l'employeur, les aides financières et les démarches administrative. En direction des Assistant(e)s Maternel(le)s libérales, elle délivre également une information et un accompagnement sur leurs droits, devoirs, avantages et statuts. Le RAM constitue aussi un lieu accueillant où elles peuvent se rencontrer et échanger notamment dans le cadre des ateliers ou rencontres qui y sont organisés de manières régulières.

Le bureau du RAM se situe à la Maison de la Petite-Enfance.

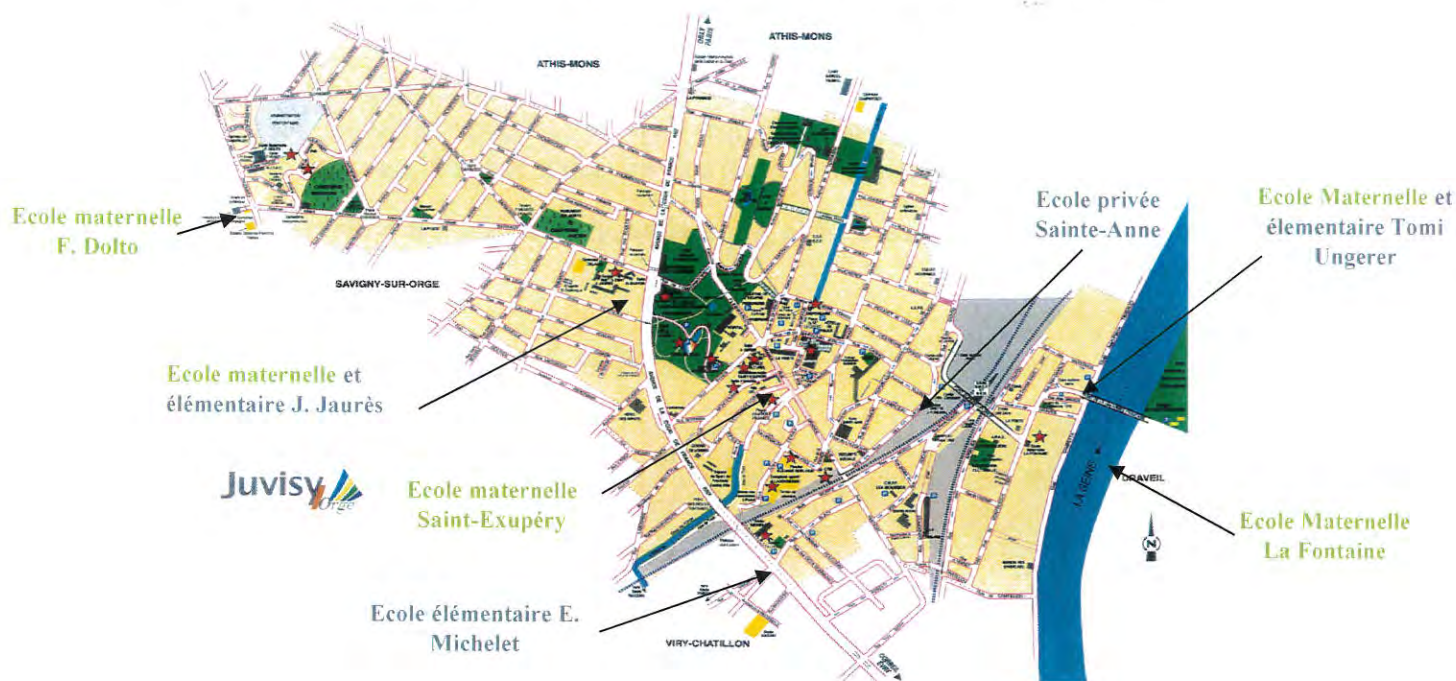
3.2 L'enfance

Le service Education-Jeunesse de la ville et sa DSP, confiée au délégataire Léo Lagrange qui assure l'animation Enfance, avec l'ensemble des services municipaux, organisent, coordonnent et soutiennent les actions liées aux différents temps éducatifs (le temps scolaire et le temps non scolaire) :



3.2.1 Le temps scolaire

■ Les établissements scolaires et leurs effectifs (au 30 septembre 2016)



La ville de Juvisy compte **6 écoles maternelles** (dont une privée) :

- Saint Exupéry
- Françoise Dolto
- Jean Jaurès
- Tomi Ungerer (depuis le 6 janvier 2014)
- La Fontaine (ré ouverte à la rentrée 2016 après une fermeture en 2014)
- Sainte-Anne (école privée)

4 écoles élémentaires (dont une privée) :

- Jean Jaurès
- Michelet
- Tomi Ungerer
- Sainte-Anne (école privée)

Ecole	Type	Nombre de classes	Nombre d'enfants
Saint-Exupéry	Maternelle	8	218
Dolto	Maternelle	3	84
Jaurès	Maternelle	6	175
La Fontaine	Maternelle	2	49
Ungerer	Maternelle	6.5	194
Michelet	Elémentaire	14	367
Jaurès	Elémentaire	16	419
Ungerer	Elémentaire	4.5	111
Total		60	1617

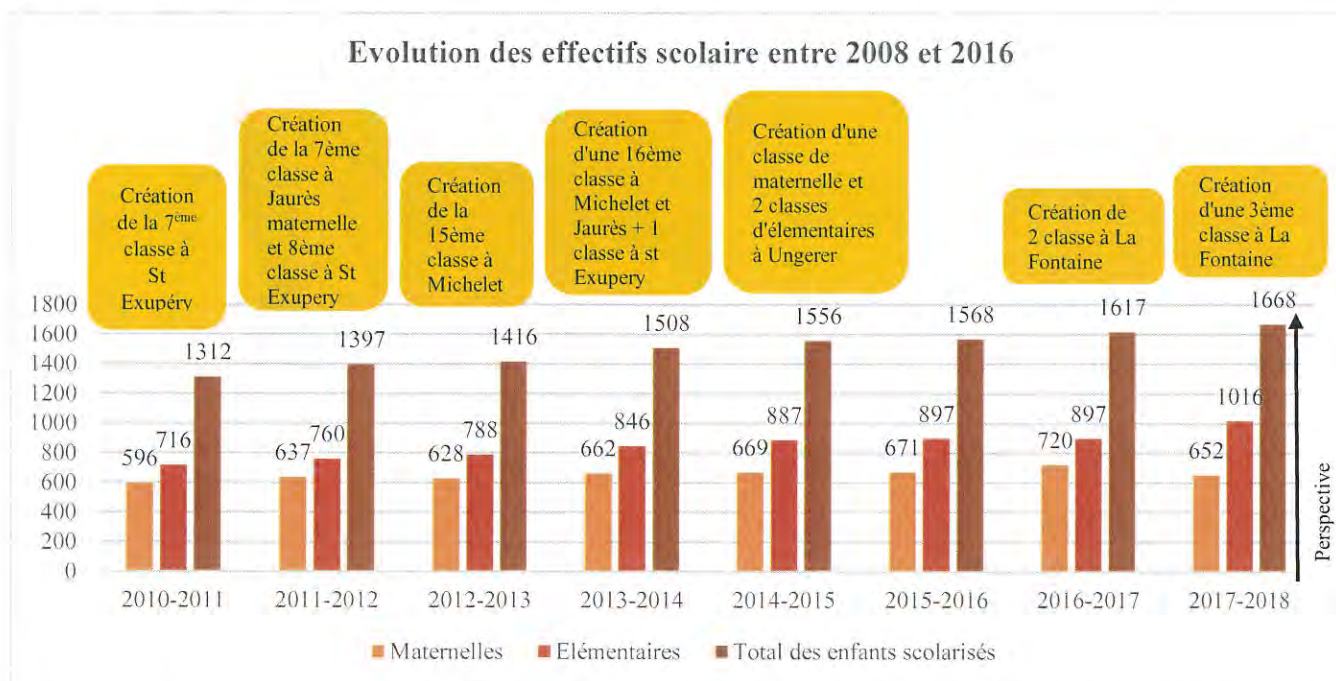
Population scolaire = 10.29 % de la population totale (10,4 % en 2011)

La moyenne d'élèves par classe est de 28 en maternelle et de 26 en élémentaire

■ Evolution des effectifs scolaires depuis 2008

Les effectifs des écoles maternelles et élémentaires ont augmenté depuis les 10 dernières années scolaires. Le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles de Juvisy est passé de 1192 élèves (2008/2009), à 1617 élèves (2016/2017), **soit un écart de 425 élèves.**

Face à l'augmentation importante de la population, depuis 2008, la ville de Juvisy a vu s'ouvrir 13 classes.



A la rentrée scolaire 2013, les écoles élémentaires E. Michelet et J. Jaurès sont passés de 15 à 16 classes chacune. **Ces ouvertures de classes supplémentaires entraînent des problématiques liées à la question de la disponibilité de locaux pour assurer diverses activités.**

En vue des différents temps éducatifs dispensés au sein des écoles, il devient nécessaire d'améliorer la mutualisation, le partage des locaux et la circulation.

Un certain nombre de questions sont soulevées concernant la mutualisation des locaux : Où se situent la frontière entre le scolaire et le périscolaire si les locaux sont les mêmes ? Les familles et les enfants feront-ils la différence ? Le respect du matériel doit être fait par chacun des acteurs intervenants au sein du même espace.

Depuis le 6 janvier 2014, la ville a vu l'ouverture du groupe scolaire Tomi Ungerer. **L'ouverture de cette nouvelle école répond au besoin du territoire face à l'augmentation conséquente du nombre d'enfants à scolariser, notamment dans le quartier Seine.**

Malgré une importante évolution des effectifs scolaires et une baisse conséquente de la dotation de l'Etat, l'offre proposée dans le cadre des activités scolaires et périscolaires n'a pas changé.

■ Personnels

➤ Personnels du service Education

La masse salariale du personnel du service Education-Jeunesse est chiffré à 2 500 000 € (la masse salariale de la ville étant de 11 725 000€).

A la masse salariale du service Education-Jeunesse, il faut ajouter les 1 300 000 versés à Léo Lagrange (Délégué de Service Public)

Détail du nombre de personnes par fonction exercée pour tout le service :

- 25 ATSEM
- 23 agents de restauration, office, entretien
- 2 agents de portage de repas
- 13 agents de cuisine
- 3 personnes pour l'administration gestion des restaurants, ATSEM, Ménage
- 6 personnes pour l'administration Education / Enfance
- 2 accompagnatrices du ramassage scolaire + pointage self
- + 10 animateurs CLAS

= 86 agents

+ 70 animateurs + équipe de coordination (Léo Lagrange)



Les ATSEM (agent spécialisé des écoles maternelles)

Les ATSEM assistent les enseignants dans la classe et en dehors.

A Juvisy, 25 ATSEM travaillent actuellement sur la commune. Tous les ATSEM sont à 100%. Et travaillent en journée continue pour assurer une continuité éducative auprès de l'enfant.

Le temps de travail de tous ces agents est annualisé. Les agents recrutés depuis 2009 ont tous leur CAP Petite Enfance et/ou concours d'ATSEM.

Les ATSEM en poste avant 2009, ont pour certains le CAP Petite Enfance et/ou concours, d'autres ont bénéficié de la mobilité interne (ancien agent d'entretien notamment).

Un règlement de travail mettant en avant le rôle de l'ATSEM dans sa fonction a été rédigé en septembre 2000.

Avec la réforme des rythmes scolaires, le rôle des ATSEM s'est vu être modifié. En effet, pour encadrer les Nouvelles Activités Périscolaires (pour les maternelles) la commune fait appel à tous ses ATSEM. Ils sont désormais amenés à travailler en collaboration avec des animateurs pour encadrer les ateliers, et renforcer leur fonction d'assistance éducative.

Des formations ont été prévues pour renforcer le rôle des ATSEM, en présence des responsables périscolaires et des animateurs pour favoriser les échanges professionnels, une meilleure cohérence d'intervention, la construction des projets...

Personnels d'entretien et de restauration

20 agents d'office et d'entretien interviennent au sein des écoles. 13 sont à temps complet et 7 à temps non complet (4 agents à 18h hebdomadaires, 1 à 16h, 1 à 28h et 1 à 31h30). Sur l'ensemble de ces agents, 11 travaillent pour la restauration scolaire.

Educateurs sportifs La ville de Juvisy n'emploie pas d'éducateurs dans le cadre scolaire. Ce sont les enseignants qui assurent eux même les pratiques sportives.

Dans le cadre de la natation, 4 maîtres-nageurs prennent en charge les séances.

➤ Les enseignants

Le corps enseignant de la ville est stable. Au niveau des écoles élémentaires les directeurs des écoles J. Jaurès et E. Michelet sont déchargés. La directrice du groupe scolaire T. Ungerer n'est pas déchargée. En revanche, pour les écoles maternelles, 4 des directrices sont déchargées une journée dans la semaine et une directrice n'est pas déchargée. A Juvisy, nous comptons 10 enseignants à temps partiels (2016-2017)

Le nombre d'enseignants du niveau primaire s'élève à 65 pour l'année 2016/2017 (63 en 2014/2015) et se répartit comme suit :

Ecole	Nombre d'enseignants
Saint-Exupéry	8
Dolto	3
Jaurès	7
Ungerer maternelle	7
Michelet	15
Jaurès	17
Ungerer élémentaire	5
La fontaine	2
Total	64

En 2016-2017 126 élèves juvisiens (45 en maternelle et 81 en élémentaire) fréquentent l'école privée Sainte Anne

+ RASED : 2 maîtres E (rééducation pédagogique)

+ 2 aides administratives

■ Patrimoine et équipements

➤ Dépenses de fonctionnement



➤ Bâtiments

La ville veille au bon entretien de ses locaux. Tous les ans, des travaux d'investissements sont entrepris sur tous les établissements scolaires de la ville. A ce jour, de nombreux travaux ont pu être réalisés au sein des différentes écoles de la ville :

- Mise en norme des cuisines des écoles Michelet et Jaurès ;
- Peintures des locaux et des façades de toutes les écoles ;
- Agrandissement de l'école Saint-Exupéry ;
- Changement des baies-vitrées dans toutes les écoles ;
- Mise en accessibilité de l'école Jaurès ;
- Mise en place de panneaux photovoltaïques à l'école Michelet.
- Clôtures (Michelet et La Fontaine)

Le Centre Technique Municipal intervient auprès des écoles pour les travaux dits « courants ». Les travaux de plus grandes ampleurs sont assurés par des entreprises extérieures qui font l'objet d'un marché.

➤ Equipements

Toutes les écoles de la ville sont dotées de matériel informatique. L'école Jaurès dispose d'une salle informatique et l'école Michelet maintient des ordinateurs au fond de la classe.

4 chariots mobiles avec tablettes ont été installés en 2016 pour les écoles Tomi Ungerer et Michelet.

Les écoles maternelles sont équipées d'une salle de motricité pour assurer les activités physiques.

■ **Intervention de la ville de l'Établissement Public Territorial et des associations de la ville sur le temps scolaire**

Les écoles bénéficient de moyens pédagogiques complémentaires assurés par la ville et la Communauté d'Agglomération par le biais d'intervenants spécialisés

Domaine	Ecole concernées
Conservatoire de musique	Ecole élémentaire
Médiathèque	Ecoles maternelles et élémentaires
Camille Lambert	Ecoles maternelles et élémentaires en fonction des projets
Le centre culturel des Portes de l'Essonne	Proposition d'une programmation culturelle aux écoles avec possibilité d'intervenir dans les projets d'écoles
Cinéma	Les écoles élémentaires
Natation	Ecoles élémentaires
Cross	Toutes les écoles (de la GS au CM2)
Sécurité prévention	CE2 : permis piéton CM1 : permis cycliste CM2 : permis internet / critérium du jeune conducteur
Découverte de l'observatoire Camille Flammarion	Tous les CM1 Exposition, atelier et visite de l'observatoire
Ludothèque	Pas de possibilité d'accueils des écoles de Juvisy (réservé aux élèves d'Athis Mons) Quelques classes participent à la semaine du jeu
Maison de Banlieue et d'Architecture	Les écoles élémentaires
Rencontre Athlétisme	Toutes les classes de l'école Jaurès (élémentaire)
Association MAGMA	Proposition d'une exposition et d'une conférence autour des minéraux et des fossiles pour les classes de CM2
Au coin de l'Art rue	L'association est sollicitée par les enseignants dans le cas de projets d'arts plastiques
Les insectes	4 ateliers proposés pour 4 classes de CM1 de l'école Jaurès
Le bombardement	Des conférences et des expositions qui racontent l'histoire du bombardement sont proposées aux classes de CM2 de la ville

Le tableau ci-dessus recense la répartition des différents projets culturels et sportifs auxquels ont pu participer les enfants scolarisés dans les écoles de Juvisy en liens avec les services et les équipements municipaux et l'EPT 12, au cours de l'année scolaire 2016-2017. **Nous observons que les enfants scolarisés à Juvisy participent largement aux différents projets proposés, dans le cadre scolaire. Mais la capacité d'accueil des classes des écoles de la ville dans ces**

structures culturelles et sportives à tendance à diminuer chaque année. Cette baisse s'explique par le nombre grandissant de communes dans les EPCI.

Une réflexion est menée avec les acteurs culturels l'EPT 12 et les IEN de Juvisy et Athis Mons pour construire un parcours d'éducation artistique et culturelle, afin de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle au cours de la scolarité d'un enfant à l'école primaire.

➤ Les classes transplantées

La ville donne la possibilité aux enseignants volontaires des écoles élémentaires d'organiser des classes de découverte en respectant une cohorte d'élèves.

Les crédits consacrés aux classes transplantées depuis l'année 2015/2016 se font grâce à une participation financière de la ville à hauteur de 115 € par enfant.

Ces crédits ont permis le départ durant l'année 2015-2016 des trois écoles élémentaires :

- Tomi Ungerer : 2 classes, 1 CE1/CE2 et 1 CM1/CM2
- Jean Jaurès : 3 classes, 3 CM2
- Michelet : 2 classes, 2 CE2

■ Coût de la scolarisation d'un enfant à Juvisy



3.2.2 Le temps périscolaire et extrascolaire

Les activités périscolaires et extrascolaires étudient l'ensemble de l'offre proposée sur le territoire, en matière de proposition d'accueil, après l'école, à destination des enfants de 3 ans à 11 ans.

A Juvisy, ces activités périscolaires et extrascolaires sont assurées par différents acteurs : la ville et sa DSP assurée par le délégataire Léo Lagrange, L'EPT 12, les associations...

■ L'animation Enfance

L'animation des activités périscolaires qu'elles se situent autour des horaires scolaires ou pendant les vacances scolaires ou le mercredi a été confiée par délégation de service public à la Fédération Léo Lagrange IDF, association d'éducation populaire.

Le contrat a été renouvelé pour cinq ans en 2014.

Le contrat prévoit que Léo Lagrange IDF assure pour la ville de Juvisy-sur-Orge la gestion du centre de loisirs et la mission animation avec :

- L'accueil et les activités du centre de loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires
- Les accueils et les activités périscolaires chaque jour de classe
- La pause méridienne
- Des activités complémentaires (formation, CME...)
- Les Temps d'Activités Périscolaires

La volonté clairement affirmée des élus est que l'organisme choisi s'inscrive dans le projet éducatif de la ville :

- Enrichissement de la personnalité
- Développement des acquisitions, de l'initiative, de la responsabilisation
- Développement de la citoyenneté
- Participation aux conditions de la réussite de l'enfant et du jeune
- Cohérence des actions éducatives et Co éducatives
- Participation à l'élaboration, la construction et toute réflexion dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, en vue d'une continuité éducative, d'une réelle adaptabilité des réponses apportées aux problématiques du territoire et de la dynamisation du réseau éducatif.

L'organisme doit pratiquer une pédagogie de l'initiative en offrant aux enfants des animations quotidiennes favorisant la démarche vers l'autonomie et la socialisation.

A travers ces animations en dehors des temps scolaires, il convient de répondre aux besoins des familles et des enfants par :

- La qualité de l'accueil
- La diversité des activités
- Le développement de la communication et de la convivialité
- Le soutien à la parentalité
- Proposition et mise en place d'actions concrètes visant le soutien à la parentalité
- La capacité d'analyse du candidat à adapter l'offre d'animation
- La capacité de pilotage et coordination des projets confiés.

Il appartient donc au délégataire de proposer les types d'animation les mieux adaptés aux objectifs fixés par la Ville et aux différentes tranches horaires visées :

- Accueil pré et post scolaire
- Accueil extrascolaire
- Mise à disposition des équipes présentes sur chacune des écoles en complément des personnels municipaux nécessaires à l'encadrement de la pause méridienne. Le délégataire doit, aux côtés de la ville, veiller à apporter une attention particulière à l'organisation de ce temps, dans un souci de continuité éducative.

■ Les accueils périscolaires du matin et du soir

L'accueil périscolaire du matin et du soir répondent à un besoin de la plupart des parents qui travaillent.

Les activités périscolaires et les animateurs sont gérés par la Fédération Léo Lagrange. Les activités se déroulent dans toutes les écoles publiques de la ville.

Ecoles maternelles

Accueil du matin : A partir de 7h30 jusqu'au début du temps scolaire.

Accueil du soir : après l'école, jusqu'à 19h.

- Jusqu'à 18h (tarif au QF pour les familles = 1h avec goûter)
- De 18h à 19h (tarif au QF pour les familles = 1h)

Ecoles élémentaires

Accueil du matin : A partir de 7h30 jusqu'au début du temps scolaire (tarif au QF pour les familles = 1h).

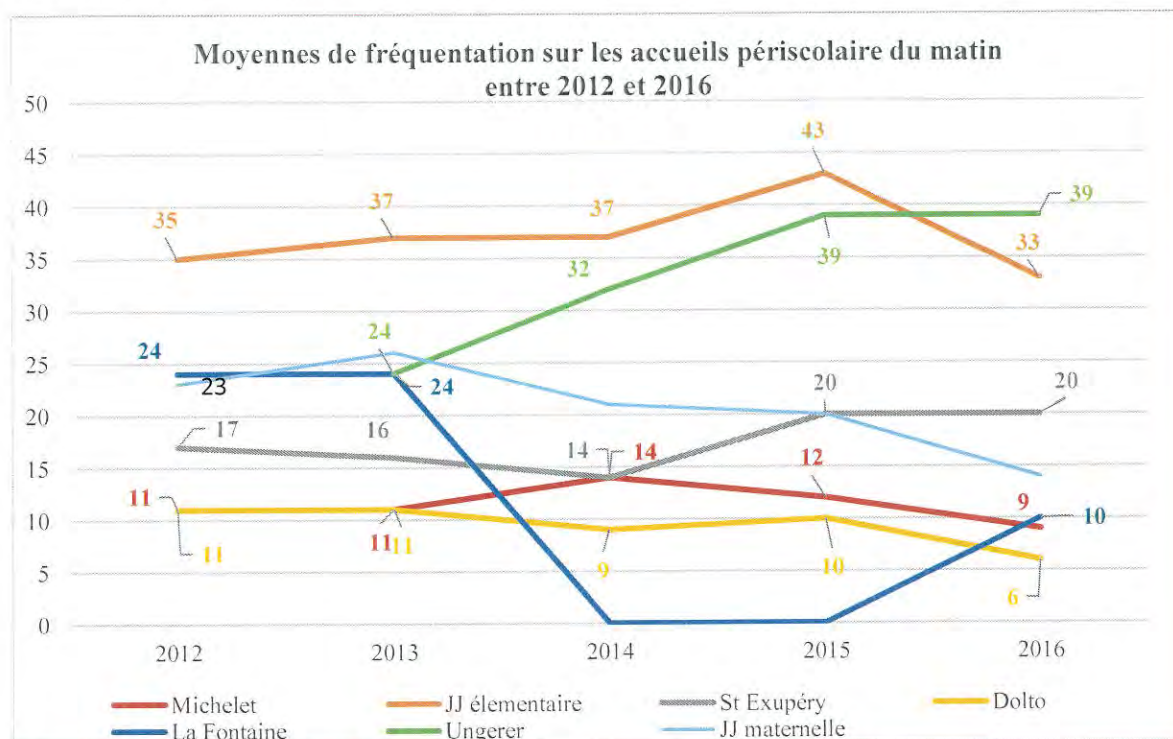
Accueil du soir :

- L'étude surveillée est assurée intégralement par les enseignants, de 17h à 18h, et facturée au tarif étude surveillées aux familles par la ville.
- Après l'étude : un accueil périscolaire est assuré de 18h à 19h (tarif au QF = 1h) sur l'élémentaire Jaurès et de 17h45 à 19h sur l'élémentaire Michelet. Le nombre d'animateurs est évalué en fonction du nombre d'enfants et respecte les normes d'encadrement préconisées par la DDCS.
Pour cette organisation, chaque site est déclaré auprès de la DDCS comme accueil de loisirs.

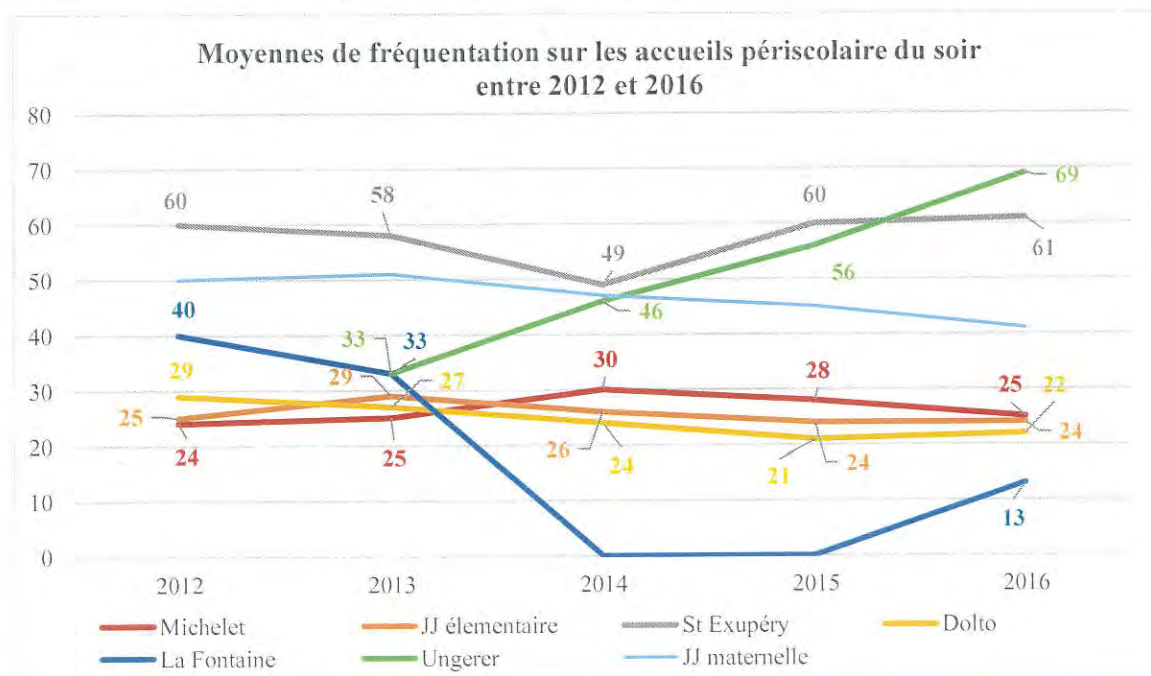
En effet, les animateurs gérés par la Fédération Léo Lagrange assurent tous les matins et tous les soirs les accueils pré et postscolaires dans les écoles, à partir de 7h30 et jusqu'à 19h.



Un accueil périscolaire en constante augmentation : les accueils périscolaires, quelques soient les établissements scolaires, ont vu leurs fréquentations augmenter entre 2009 et 2016. Cette évolution s'explique notamment par une croissance de la population (de 11 954 habitants en 2009 à 15 714 habitants en 2016) et un taux de natalité de 23,1%, entre 1999 et 2015).



En élémentaire, les familles laissent volontiers leurs enfants à l'accueil à la rentrée scolaire, car un peu jeunes et pas assez « rodés » pour aller de façon autonome à l'école. Par ailleurs, les jours déclinent rapidement durant l'automne, ce qui ajoute une anxiété supplémentaire. Dès l'arrivée des « jours plus longs » (à défaut de beaux jours) certains enfants commencent à se rendre seuls à l'école, les parents ayant davantage confiance à ce moment de l'année.



■ La restauration scolaire et la pause méridienne

Les repas sont préparés par le personnel municipal dans les 2 cuisines centrales de la ville, situées dans les écoles J. Jaurès et E. Michelet.

La cuisine centrale de Jaurès a obtenu l'obtention de l'agrément européen en 2012.

Lors de l'élaboration du CEL en 2001, il est apparu nécessaire de faire figurer en bonne place la restauration scolaire. Elle se décline en 2 grands objectifs :

- **Permettre à l'élève de déjeuner dans de bonnes conditions en consommant un repas varié et équilibré, facteur de bonne santé.**
- **Réunir les conditions favorables, afin que l'élèves trouve les ressources nécessaires à la reprise de ses activités scolaires.**

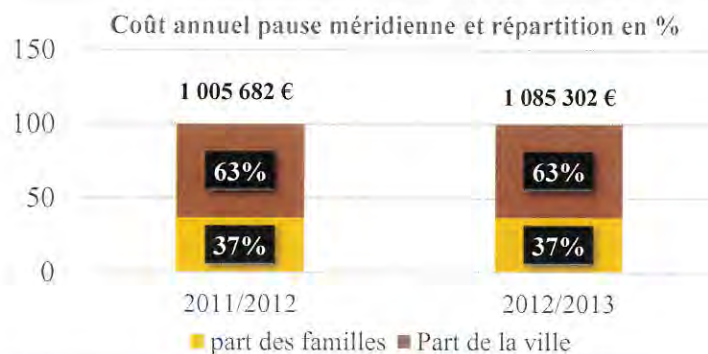
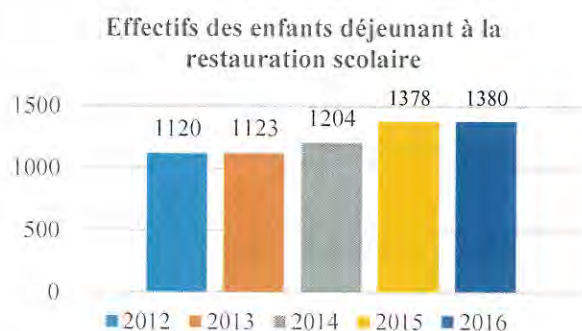
Une charte de la restauration scolaire a été rédigée, dans laquelle figure le projet pédagogique, les règles de vie et le règlement de fonctionnement. La volonté de la ville est de faire du temps du repas un moment convivial et éducatif pour favoriser le bien-être et le savoir-vivre de l'enfant.

Elle prévoit :

- **le respect des rythmes de l'enfant,**
- **de faire de la pause méridienne un moment de plaisir.**

La charte répond aux objectifs suivants :

- **Susciter le plaisir d'être à table**
- **Susciter l'envie de goûter à tout**
- **Avoir un esprit citoyen**
- **Prendre conscience de l'hygiène corporelle**
- **Rendre le cadre agréable**
- **Mettre en place un projet d'activité.**



Pour l'année 2016, l'effectif du nombre d'enfants déjeunant à la cantine représente 85% du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles de Juvisy. Il représentait 80 % en 2015, 79,8 % en 2014 et 73.3 % en 2013.

Les animateurs gérés par la Fédération Léo Lagrange assurent l'encadrement de la pause méridienne.

L'année 2016 a vu se mettre en place une coordination qui travaille à l'élaboration d'un renouvellement de la charte de la pause méridienne.

■ Le centre de loisirs

L'accroissement démographique et la création de nouveaux logements en bord de seine ont entraîné de nouveaux besoins en matière d'accueils de loisirs maternels et élémentaires.

Le centre de loisirs est un lieu d'éveil éducatif mais aussi un espace de découverte, de création et d'épanouissement propose des activités à destination des enfants et jeunes de 3 à 14 ans.

Les locaux du centre de loisirs sont mis à disposition gratuitement par la ville pour :

- le mercredi (l'après-midi, après l'école jusqu'à 19h)
- les petites et grandes vacances (de 7h30 à 19h).

Le mercredi, les enfants préalablement inscrits sont pris en charge à la fin des heures de classe et conduits vers les écoles Michelet et Saint-Exupéry pour y déjeuner. Ils sont ensuite accueillis au centre de loisirs.

Pendant les vacances scolaires, les activités se déroulent de 9h30 à 17h. Un circuit en car permet aux enfants de rejoindre le centre à 9h.

Pour mieux répondre aux différents rythmes et besoins de chacun, les groupes sont structurés ainsi :

- Un accueil pour les 3-5 ans,
- Un accueil pour les 6-9 ans
- Un club de « préados » destiné à accueillir les 10-14 ans, pour lesquels il sera proposé des stages culturels et sportifs.

Le centre de loisirs propose ainsi des activités qui font partie de projets éducatifs pensés en amont par toute l'équipe pour favoriser l'autonomie et la socialisation des enfants. Par exemple, les vacances de février sont l'occasion de mettre en place des olympiades géantes dont l'organisation mobilise tous les enfants du centre de loisirs.

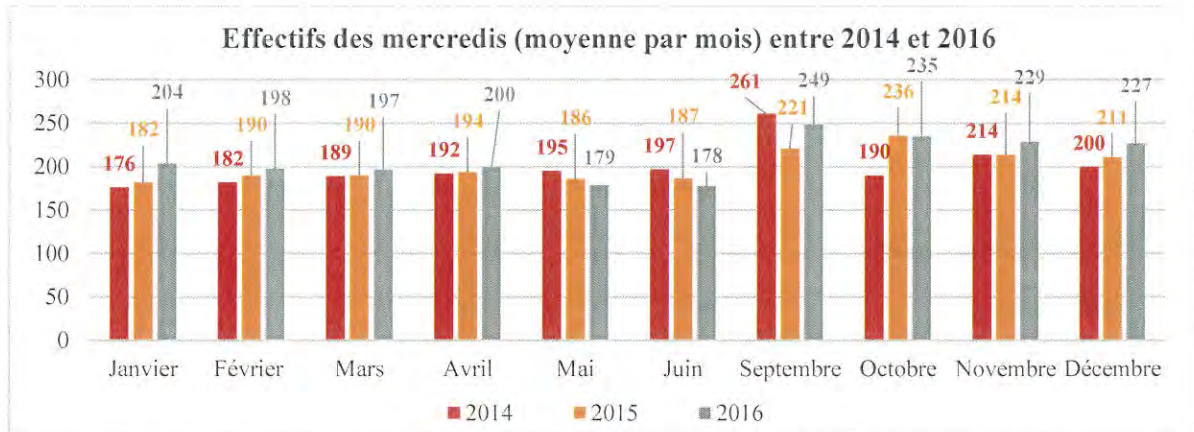
Tout au long de l'année, la fédération Léo Lagrange développe de nombreuses actions avec les services municipaux, les associations et les écoles.

Des actions intergénérationnelles sont développées avec le service Education et le service des Aînés de la ville à l'occasion d'événements (Téléthon, journée de lutte contre l'isolement,...).

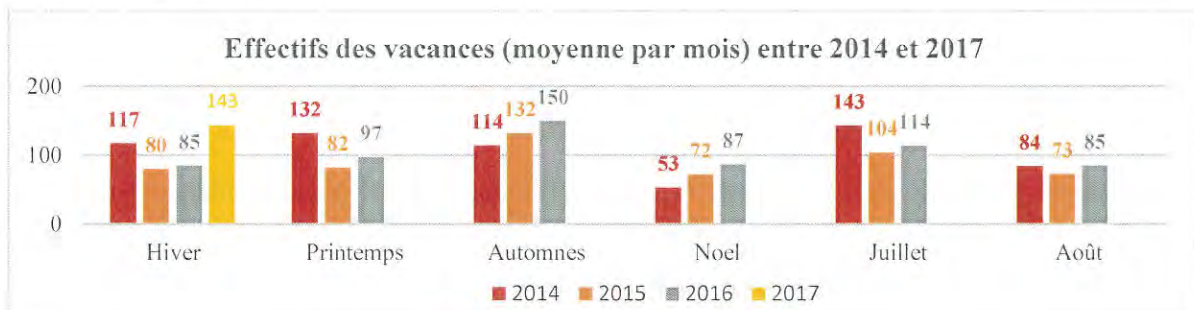
Lors de la semaine du goût notamment, l'équipe d'animateurs décide avec les chefs cuisiniers de la ville du thème qui sera le fil conducteur des activités élaborées pour les enfants du centre de loisirs durant cet événement. Depuis 2009, « Juvisy-sur-Sport » a vu le jour. Cette semaine dédiée aux activités sportives prévoit la découverte de différentes disciplines dans les écoles et

est clôturée le samedi par une journée « Sports et jeux en famille », organisée depuis 2010 par la ville. La fédération Léo Lagrange, en partenariat avec la municipalité, est également organisatrice du Téléthon pour Juvisy depuis 2008.

Il convient de préciser ici que du fait de l'existence d'un seul centre de Loisirs sur la ville et afin que tous les quartiers puissent en bénéficier, la municipalité a mis en place un système de ramassage scolaire. Au niveau de péri et post-scolaire, les accueils se font sur les écoles situées dans tous les quartiers de la Ville. Ils sont donc à proximité, mais malgré tout un ramassage scolaire est mis en place pour les aider à franchir les axes urbains potentiellement dangereux (voies SNCF, RN7).



Un centre de loisirs en constante augmentation : le centre de loisirs a vu sa fréquentation augmenter entre 2012 et aujourd'hui. L'augmentation de la population juvisienne explique cette évolution de l'effectif.



■ Séjours de vacances d'été

La ville de Juvisy-sur-Orge et le service Education-Jeunesse organisent chaque année des séjours d'été durant la période des grandes vacances (juillet et août) à destination des enfants et des jeunes de 6-14 ans.

La ville contractualise avec divers organismes pour proposer une offre diversifiée tant au niveau des tranches d'âge, des destinations que des contenus des activités.

Ce sont 4 à 5 séjours qui sont organisés pour les enfants et les jeunes, d'une durée de 6 à 15 jours.

A titre d'information, pour l'année 2016, ce sont 4 séjours qui ont été proposés sur les deux mois des vacances d'été.

	2014	2015	2016
Nbre d'enfants partis	102	63	50
juillet/août	58/44	35/28	24/26

■ L'accompagnement à la scolarité

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) est un dispositif qui contribue à soutenir des actions d'aides aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et plus généralement une pédagogie de détour auprès des enfants et des jeunes, visant à leur redonner confiance et réussir à l'école.

L'accompagnement scolaire est pris en charge par la municipalité et s'inscrit dans le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Actuellement le CLAS est ouvert tout au long de l'année, trois fois par semaine, et accueille les enfants scolarisés à l'école Michelet (quartiers Centre-ville et Seine), scolarisés à l'école Jaurès (quartier Plateau), ainsi que les élèves du collège Buisson.

Le CLAS propose aux enfants de l'école élémentaire et aux collégiens l'aide et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour leur permettre de s'épanouir à l'école et dans leur environnement familial et social.

Ce temps d'accompagnement à la scolarité en accès libre et gratuit est assuré par une équipe mixte de salariés et de bénévoles.

En s'engageant dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, la volonté de la ville est de proposer aux familles un service de qualité, adapté à leurs attentes et à celles de leurs enfants. Par conséquent les actions développées répondent à des besoins et des problématiques identifiées sur le territoire juvisien :

- Nombre de familles monoparentales en fortes augmentations. Ces parents ne peuvent pas toujours concilier leur vie professionnelle, sociale et familiale.

- Isolement de certaines familles.
- Manque d'information et d'orientation des familles sur les différentes possibilités offertes sur le territoire.
- Certains enfants souffrent de difficultés scolaires, comportementales et sociales
- Insalubrité de certains logements qui ne permet pas aux enfants de travailler dans un environnement approprié (notamment pour les quartiers Centre-ville et Entrevoies).
- La plupart des parents travaillent dans un autre département, ce qui augmente le temps de trajet entre le lieu de travail et le domicile, par conséquent, le CLAS permet de soulager les parents sur le temps des devoirs après l'école, ainsi qu'une régulation des tensions liées à l'accompagnement scolaire, dans l'organisation des familles.

Afin de répondre à ces besoins et répondre aux différentes problématiques, des objectifs généraux sont définis :

- Augmenter la motivation des élèves dans la réalisation des travaux scolaires,
- Faciliter l'accès à l'offre culturelle et aux différents services,
- Améliorer la qualité des rapports entre les parents, l'école et les autres institutions,
- Impliquer les parents dans la scolarité et le développement de leur enfant,
- Valoriser l'humain, développer et soutenir la culture de partage,
- Renforcer les solidarités locales, l'animation et la mise en réseau des équipements,

Influencer favorablement la dynamique locale.

Pour l'année 2015-2016, 75 enfants de l'école Michelet, 30 enfants de l'école Jaurès et 23 collégiens ont pu bénéficier du CLAS

■ Les études surveillées

Les études surveillées accueillent tous les soirs de la semaine, les enfants scolarisés dans les trois écoles élémentaires de la ville. Dans l'organisation de la semaine des enfants, elles se positionnent entre la classe et les Temps d'Activités Périscolaires.

L'étude est assurée par les enseignants. C'est pourquoi, le positionnement des études après l'école est indispensable pour garantir un nombre suffisant d'enseignants.

■ Conseil Municipal des enfants

A Juvisy, le CME existe depuis 1991. Il permet de mettre certain droits en pratique : le droit au respect, le droit d'exprimer des opinions et de donner son avis, le droit d'être écouté...

Le CME est aussi un moyen pour que les enfants participent à la vie de leur ville, qu'ils puissent la faire vivre, à leur manière, en concevant des projets.

Le CME répond à la volonté de la municipalité de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et citoyenne. Le CME a pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté qui passe par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat et les élections) mais aussi par la gestion autonome des projets par les enfants eux-mêmes. Il s'agit de donner la parole aux enfants en leur proposant de s'exprimer et d'engager pour l'avenir de Juvisy.

Quel est le rôle du CME ?

- L'accompagnement des enfants dans leur rôle de futurs citoyens.
- L'émergence de projets et leur réalisation.
- La découverte des institutions locales.
- La création d'un espace de dialogue, d'échanges et de débats.
- L'identification des besoins et des souhaits des enfants.
- La responsabilisation des enfants
- La représentation de ses électeurs.

Les élections ont lieu en fin d'année scolaire et permettent aux enfants élus en classe de CM1 d'être élus pour deux années pleines de mandat.

Les réunions des conseillers ont lieu à l'Espace Marianne tous les mercredis après-midi de 15h à 17h, pendant la période scolaire, avec l'animateur du CME.

3.3 La jeunesse

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la ville de Juvisy tente de contribuer, à son niveau, à accompagner les jeunes dans la réussite de leurs projets et de leurs parcours. Elle poursuit résolument son soutien aux associations qui œuvrent aux côtés des jeunes dans un esprit de transparence et d'intérêt général.

■ Les établissements scolaires et structures jeunes



3.3.1 Les établissements scolaires

La ville de Juvisy compte 1 collège et 1 lycée professionnel + 1 lycée sur le territoire d'Athis-Mons

- Collège Ferdinand Buisson : 464 jeunes habitants Juvisy / 535 collégiens
- Lycée Jean Monnet : 28 jeunes habitants Juvisy
- Lycée Marcel Pagnol 142 jeunes habitants Juvisy (+10 élèves inscrits en BTS) / 1185 lycéens

3.3.2 Les accueils jeunes déclarés DDJS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la ville de Juvisy a contractualisé un marché avec la fédération Léo Lagrange pour assurer l'animation jeunesse des 15 ans et plus pour une durée de 20 mois.

Les objectifs du marché

- Permettre aux jeunes de s'intégrer dans la Ville : c'est-à-dire qu'ils puissent trouver et prendre une place dans la commune, favorable à leur développement personnel, leur participation et leur implication citoyenne, en organisant des actions de prévention autour de sujets sensibles (protection de l'environnement, santé, violence, lutte contre les discriminations...).
- Contribuer au développement personnel, ainsi que la perspective de réussite éducative et professionnelle des jeunes.
- Favoriser la mobilité des jeunes : c'est-à-dire qu'ils puissent découvrir d'autres horizons au-delà des limites de leur environnement immédiat, ceci afin d'élargir leur cadre de référence.
- Accompagner l'émergence, la réalisation et la valorisation de projets portés par les jeunes : c'est-à-dire susciter, soutenir et accompagner leurs initiatives.
- Développer l'animation de proximité dans les quartiers: c'est-à-dire œuvrer pour permettre à tous les jeunes Juvisiens de bénéficier de ce service public de proximité leur étant spécifiquement destiné et permettre un accès aux loisirs et à des activités éducatives et responsabilisantes.
- Généraliser la posture de veille : c'est-à-dire être attentif aux évolutions concernant les besoins (individuels et collectifs) des publics, et en alerte sur les situations en relais des services de la ville afin de pouvoir orienter au mieux les actions à mettre en place.
- Valoriser l'ouverture culturelle et sportive des jeunes : c'est-à-dire promouvoir et soutenir toutes les pratiques favorisant l'accès aux expériences sportives et culturelles en intégrant le fonctionnement des Lieux Accueil Jeunes dans le tissu associatif local.

➤ Autres actions :

Une nouvelle convention de partenariat avec l'ACJ est en cours d'écriture. Présente sur l'ensemble des quartiers de la ville, l'association a pour mission d'assurer des projets

3.3.3 L'éducation spécialisée

Médiane prévention est une association de prévention qui s'adresse à des jeunes en difficulté, principalement âgés de 12 à 18 ans et a pour but de prévenir leur marginalisation sous toutes ses formes et de faciliter leur insertion sociale et professionnelle en les aidants à acquérir leur autonomie et à développer leur potentialité.

Aujourd'hui, ce sont 162 jeunes juvisiens (chiffre de 2013) qui touchés lors des activités extérieures (travail de rue) et 69 jeunes (chiffre 2013) lors des actions collectives de l'Education Nationale.

3.4 L'accompagnement des familles

L'accompagnement des familles regroupe les actions d'accompagnement à la parentalité et à la santé.

3.4.1 Parentalité

La ville ne dispose ni d'un réseau d'écoute, ni d'appui et d'accompagnement des parents (REEAP), ni d'un centre social. Cependant, l'offre en matière de soutien à la parentalité est portée par différentes associations, dispositifs et initiations.

- **l'ACJ**

MJC de Juvisy-sur-Orge, l'ACJ a pour champs d'intervention l'action culturelle, le développement des pratiques artistiques, les actions à destination de la jeunesse et des familles, le développement local.

- **Ressource prévention**

Ressource est une association qui agit de la prévention au soin. Elle élabore et consolide l'interface prévention/soin, dans le domaine des addictions et des conduites à risques en Essonne.

Elle décline son activité par le biais de quatre services distincts, dont un pôle « entretien familiaux » : accueil, écoute et accompagnement pour tout problème relationnel intrafamilial (parents/enfants).

- **Le CLAS**

L'enfant est au centre d'un triangle qui implique les parents, les enseignants et les accompagnateurs. Le CLAS est un relais auprès des parents et des enseignants, qui sont partenaires. Le maître mot est la « valorisation » : insister, auprès des parents comme des enseignants, sur le progrès des enfants, sur leurs réussites dans les domaines extrascolaires, et encourager les familles à s'intéresser à ce que font les enfants, à l'école et au-delà. L'accueil du soir est également une passerelle entre l'école et la famille.

Le référent et/ou des membres de l'équipe sont amenés à s'entretenir individuellement avec les parents pour évoquer la situation de l'enfant. Lorsqu'il y a difficulté scolaire, l'équipe échange

avec la famille et propose une aide méthodologique, sans intervenir sur les apprentissages eux-mêmes, en valorisant les compétences des parents.

Les parents sont associés aux temps forts organisés par le CLAS (présentation des activités, journées portes ouvertes de l'accueil du soir...)

3.4.2 Santé

La ville dispose de structures liées à la santé (psychologie, services médicaux-sociaux, ...) qui permettent d'apporter un soutien aux familles dans ce champ.

➤ **Maison de Santé**

Depuis le début de l'année 2017, la ville est dotée d'une maison pluridisciplinaire de Santé. Ce projet est né avec la problématique de désertification médicale dont souffre la commune. Cette structure médicale accueille une équipe plurielle de praticiens : médecins généralistes, sage-femme, infirmière, ostéopathe, psychothérapeute, psychologue, cardiologue, kinésithérapeute, sophrologue.

➤ **CMPP (Centre Médico-psycho Pédagogique)**

Ce sont des services médico-sociaux qui assurent des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans. Le CMPP est fréquenté dans le cadre de troubles psychiques.

➤ **Ressources 91**

L'association Ressources comprend le :

- CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) : soins, prises en charges et accompagnement des personnes addictes et de leur entourage ;
 - Ressources Prévention qui est un service de prévention spécialisée des conduites à risques chez les adolescents, par le biais d'actions collectives et d'accueils individualisés ;
 - Consultation Jeunes Consommateurs : accueil individuel d'adolescents présentant des conduites addictives (alcool, cannabis, jeux vidéo, internet...).
 - Pôle « entretiens familiaux » ;
 - Thérapie familiale.
- **PMI** (protection maternelle infantile) propose des accueils parents-enfants avec une bonne appréhension des besoins des parents de jeunes enfants.
 - **RASED** (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) est une structure de l'Education Nationale. Il travaille autour d'un accompagnement de l'intégration des enfants handicapés en lien avec la MDPH.
 - **CDPS** (centres départementaux de prévention et de santé). Centres composés de personnels qualifiés : médecins, infirmières, agents de prévention. Ils se tiennent à

l'écoute de la population pour informer et proposer des actes préventifs (vaccination, dépistages,...), conseiller et orienter vers une prise en charge adaptée (médicale, psychologique ou sociale)

3.5 Sport et culture

Les associations et les structures de la ville et de l'EPT 12 qui interviennent dans le champ du sport et de la culture participent pleinement aux activités périscolaires et extrascolaires.

3.5.1 Sport

■ L'offre sportive

L'offre sportive disponible sur le territoire juvisien couvre un large choix de pratique sportive.

Ces activités sont proposées par 3 acteurs :

- Les associations
- La commune de Juvisy stage multisports organisés durant les vacances scolaires.
- L'EPT 12

➤ Les associations

La vie sportive de la ville de Juvisy-sur-Orge est animée par de nombreuses activités grâce à l'implication de 26 associations qui regroupent pas loin de 3000 adhérents. Les activités proposées sont très variées.

Catégories de sports	Sports	Associations
Arts Martiaux	Capoeira	L'art du Bérimbau
	Shintaïdo	Shintaïdo-Juvisy
	Tae Kwon Do	Tae Kwon do
Equitation	Equitation	Poney-club du port aux Cerises
Sports mécaniques	Cyclisme	Etoiles cycliste de Juvisy-Viry
Sports de balle	Basket-Ball	Alerte Juvisy
	Basket + football	L'escale
	Football féminin	Football Club Féminin de Juvisy Essonne
	Football masculin	Juvisy Académie de Football de l'Essonne
	Volley-Ball	VOJAM
Sports chorégraphiques	Danse	Les étoiles de la danse
	Gymnastique fitness	Gym Tonic Juvisy
	Gymnastique rythmique	Alerte Juvisy Gymnastique GRS Club de Juvisy

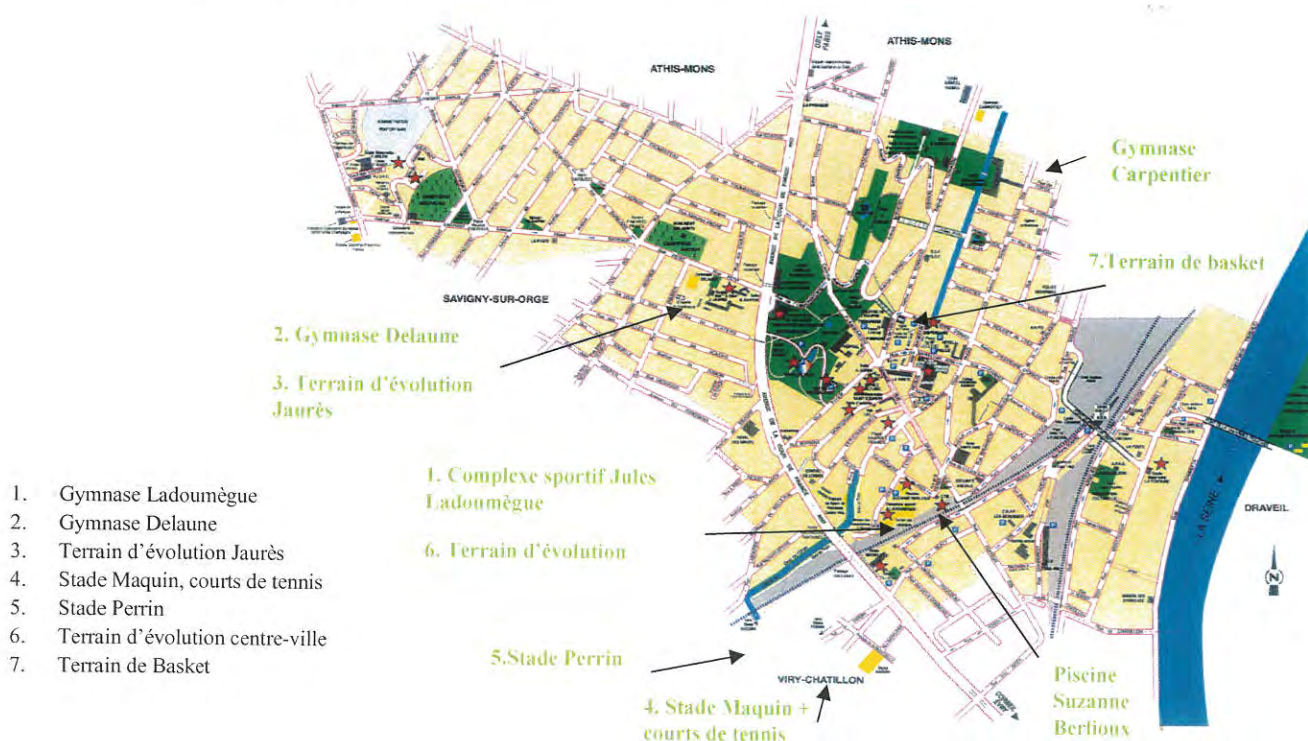
	Gymnastique volontaire	Association Gym et relax
	Trampoline	Etoile Gymnique Morsang, Viry, Juvisy
Sports de combats	Judo	Judo Club de Juvisy
	Karaté	Karaté Club de Juvisy
Sports de raquettes	Badminton	Le volant de Juvisy Badminton
	Tennis	Tennis Club de Juvisy
	Tennis de table	Alerte Juvisy tennis de table USO Athis Mons
Sports aquatiques	Aquagym	Association Gym et relax
	Aviron	Société Nautique de la Haute Seine
	Natation	Club des nageurs de Juvisy Maternité bien être
Sports en plein-air	Randomée	Alerte Rando Juvisy Castors et Castorettes
Sports de détente	Relaxation	Association « reprendre souffle »
	Taï Chi Chuan	Le souffle & l'intention
	Yoga	Yoga Juvisy Association
Motricité	Baby Gym	Alerte GR GRS Club

L'accès au sport pour tous demeure une priorité. La municipalité met gratuitement à disposition des associations sportives les infrastructures de la Ville, tout comme les minibus pour leur déplacement, ainsi qu'un soutien logistique pour toutes les manifestations.

➤ L'EPT 12

L'EPT 12 assure la compétence de la gestion de certains équipements sportifs :

- Centre aquatique des portes de l'Essonne (Athis-Mons),
- Piscine intercommunale Suzanne Berlioux,
- Les équipements sportifs du territoire juvisien



La ville dispose d'un parc d'équipements sportifs varié mais insuffisant pour répondre favorablement à toutes les demandes (Education Nationale, associations, ville). De plus, les équipements sont majoritairement concentrés dans le quartier Centre-ville.

■ Evènement sportifs

Différents temps sportifs sont organisés tout au long de l'année par les services de la ville, les associations et l'Education Nationale sur les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

➤ Les évènements sportifs organisés dans le cadre de l'Education Nationale

- Le cross des écoles au mois de novembre
- Les rencontres d'athlétisme

➤ Les évènements sportifs organisés par la ville

- Sport et jeux en famille sur un week-end du mois de mai
- Téléthon
- Stage multisports à destination des enfants

➤ Les évènements sportifs organisés dans le cadre du périscolaire

- Basket (association Alerte Juvisy)
- « Juvisy-sur-sport »

3.5.2 Culture

■ L'offre culturelle

L'offre en matière de culture disponible sur le territoire juvisien couvre un large choix de pratique culturelle.

Ces activités sont proposées par 2 acteurs :

- Les associations
- L'EPT 12

➤ Les associations

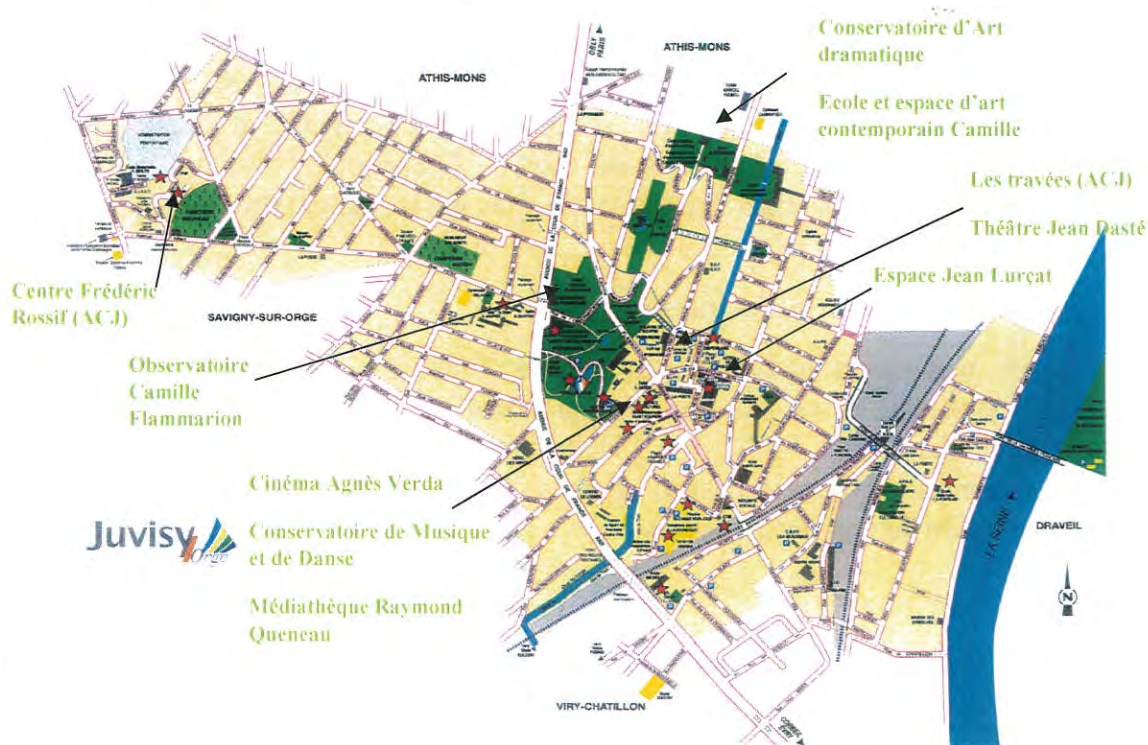
Catégories d'activités culturelles	Association
Arts plastiques	Au Coin de l' Art Rue
Construction ferroviaire	Club De Modélisme Ferroviaire De Juvisy
Chant-Choral	Ensemble Choral des Portes de l'Essonne
Musique	Guitare'Essonne
Langues	Junior Langues
Patrimoine	Juvisien de Juvisy
Ateliers d'écriture	Le Coq à l'Ane
Astronomie	Les Amis de Camille Flammarion
Minéraux	MAGMA
Cartophile	Orge Essonne Cartophilie

➤ L'EPT 12

L'EPT 12 assure la compétence du développement culturel pour la ville et gère les structures suivantes :

- conservatoire de musique, de danse et de théâtre (Juvisy),
- école et espace d'art contemporain Camille Lambert (Juvisy),
- espace Jean Lurçat (Juvisy),
- Ludothèque intercommunale du Val (Athis-Mons),
- Ludothèque intercommunale La Marelle (Athis-Mons),
- La Maison de Banlieue et de l'Architecture (Athis-Mons). Structure soutenue et financées par L'EPT 12
- Médiathèque Raymond Queneau (Juvisy),
- Centre Culturel des Portes de l'Essonne (Athis-Mons / Juvisy).

Les lieux culturels sur le territoire juvisien



4 Les atouts et les contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

4.1 Identification de nouveaux besoins pour la mise en œuvre du PEDT

La ville de Juvisy-sur-Orge place l'éducation au centre de ses priorités en développant une politique éducative importante. Celle-ci se manifeste par la mise en place d'actions qui répondent aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

La population juvisienne ne cesse d'augmenter, avec une part importante de parents travaillant loin de leur domicile. Ceci entraîne une demande de plus en plus importante en matière d'offre d'accueil au niveau scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de communes au sein de l'EPT 12 entraîne une réduction du nombre de créneaux disponibles pour assurer des interventions culturelles et sportives sur les temps scolaires et les temps périscolaires.

Il semble important de développer une dynamique de coopération entre les membres de la communauté éducative locale pour une meilleure lisibilité sur le territoire des acteurs et des actions menées (éducatives, culturelles et sportives) sur chaque temps. Par ailleurs, cette coopération permet de développer une complémentarité des projets et des actions engagées. Il est nécessaire de bien communiquer aux familles, aux enfants et aux différents acteurs, les actions menées par les uns et les autres.

Il est important d'intégrer dans une politique globale les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et les différents types d'apprentissages.

4.2 Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

La ville dispose :

- **D'une diversité d'équipement et structures éducatifs et de loisirs municipal ou intercommunal** tels que des structures et des associations culturelles et sportives (médiathèque, conservatoire, cinéma, gymnases, Ecole d'Art Contemporain Camille Lambert, L'observatoire Camille Flammarion, piscine,...), notamment situées dans le quartier du centre-ville, avec qui travaillent les écoles et le centre de loisirs de la ville
- **D'un tissu associatif important**
- **De personnels pouvant encadrer les TAP** : Les ATSEM sont favorables à l'encadrement des TAP, accompagné(e)s d'animateurs mis à disposition de Léo Lagrange, soit 1 ATSEM et 1 animateur par groupe. La réflexion autour de la réforme des rythmes scolaires a permis de réfléchir au rôle à jouer et de la place des ATSEM au sein de la réforme.

- **D'un accueil périscolaire structuré**, assuré en DSP par le délégataire Léo Lagrange, qui couvre une large couverture temporelle (matin, midi et soir, de 7h30 à 19h) qui propose une offre de qualité et un service déjà opérationnel.
- **D'un accueil de loisirs**, assuré en DSP par le délégataire Léo Lagrange, qui accueille les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires (petites et grandes)
- **D'une qualité de l'accueil et du service de restauration scolaire** (préparation des repas sur place).
- **Des services municipaux** : L'ensemble des services municipaux sont investis dans l'élaboration de projets commun avec le service Education et le délégataire de service public à la destination des enfants (service des Aînés, la police municipale, ...).

4.3 Contraintes du territoire et modalité de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

La question des locaux est une problématique importante sur le territoire. Il existe peu d'espaces disponibles, autre que les salles de classes, pour éviter à les utiliser dans le cadre des TAP.

Certaines écoles sont éloignées des équipements sportifs et culturelles (le quartier Seine et le quartier du Plateau) et pourront difficilement dans le cadre des TAP, bénéficier de ces structures, tels par exemple l'école maternelle F. Dolto, les groupes scolaires J. Jaurès et T. Ungerer.

Beaucoup de parents travaillent et ne peuvent pas venir récupérer leur(s) enfant(s) à la sortie de l'école. Ceci entraîne une mobilisation et des recrutements de personnel d'encadrement plus important. Pour répondre à cette attente, les ATSEM et les animateurs Léo Lagrange ont été mis à disposition.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires entraîne des coûts supplémentaires pour la commune.

PARTIE 2 : LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE A JUVISY-SUR-ORGE

1. Le champ et les modalités d'application

1.1 Périmètre et temps concernés par le PEDT

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de la commune de Juvisy-sur-Orge.

Le périmètre intègre les **7 écoles primaires** (temps scolaire) réparties sur l'ensemble du territoire, et sur le **temps périscolaire** (pause méridienne⁵, accueils pré et post scolaire) :

- 4 écoles maternelles : Saint-Exupéry, F. Dolto, J. Jaurès,
- 2 écoles élémentaires : E. Michelet, J. Jaurès,
- 1 groupe scolaire : T. Ungerer

Ainsi que le **temps extrascolaire** (centre de loisirs, structure d'aide aux devoirs,...), et les services culturels (la médiathèque, conservatoire, service des sports, associations sportives et culturelle,...).

Aucun des établissements de la commune n'est inscrit en Zone d'Education Prioritaire (ZEP).

1.2 Le public concerné par le PEDT

Le public concerné par la mise en place de la réforme des rythmes scolaire est celui des enfants âgés de 3 à 11 ans (de la petite section au CM2), soit 1617 enfants (*chiffres de l'année scolaire 2016-2017*) :

720 enfants de 3 à 6 ans

897 enfants de 7 à 11 ans

Cet effectif représente 1320 familles sur l'ensemble de la commune.

Les activités seront adaptées aux tranches d'âge des enfants et selon les besoins recensés.

⁵ Pause méridienne : pause qui se situe entre la fin de la classe le matin et le retour en classe l'après-midi. Elle constitue un temps particulier dans la journée de l'enfant. Dans la cadre de la réforme des rythmes éducatifs sa durée ne peut dorénavant être inférieure à 1h30. Pendant cette coupure dans le rythme de travail scolaire, la restauration est importante pour l'enfant mais aussi tout ce qui se passe avant et après le repas sera déterminant pour la suite de la journée scolaire. Le milieu de la journée est synonyme de fatigue et de vulnérabilité pour l'enfant. Il convient d'être particulièrement attentif aux conditions dans lesquelles le repas et la détente sont organisés : ambiance calme et conviviale, personnel d'encadrement en nombre, suffisant, climat éducatif favorable à l'autonomie et à la responsabilisation des enfants.

Sont intégrés au PEDT les 0-3 ans et les 12-17 ans.

1.3 Durée du PEDT

Le PEDT est valable pour une durée de 3 ans et concerne les années scolaires 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020.

Une évaluation du dispositif est prévue à la fin de chaque période avec modifications éventuelles.

1.4 Les principes d'organisation pour toutes les écoles de Juvisy

1.4.1 Rappel des enjeux de la réforme des rythmes scolaire

La réforme des rythmes scolaires permet à l'école primaire de mieux répartir les heures d'enseignement sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Au-delà du respect des rythmes biologiques des enfants, intégrant les temps de repos nécessaires à chacun, cette réforme vise à améliorer les apprentissages et à assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant. Elle doit permettre un meilleur équilibre des temps de l'enfant. Elle doit permettre une meilleure continuité entre temps scolaire et périscolaire et de favoriser la mise en place d'activité à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique et citoyen.

Les principes de la réforme précisés par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires sont les suivant :

- L'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de 9 ½ journée incluant le mercredi matin ;
- Tous les élèves continuent de bénéficier de 24h de classe par semaine ;
- La journée d'enseignement est de 5h30 maximum et la ½ journée de 3h30 maximum ;
- La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30 ;

Ce décret a été complété par le décret n°2014-457 du 7 mai qui permet sur la base d'expérimentations autorisées par le recteur pendant une durée de 3 ans, de prendre en compte des organisations différentes du temps scolaire sous réserve de respecter une meilleure répartition des temps d'apprentissage et de justifier de la qualité de la prise en charge des enfants sur l'ensemble de la semaine.

- Répartition des enseignements sur moins de 9 ½ journées par semaine comprenant au moins 5 matinées ;
- Organisations des heures d'enseignement sur moins de 24h par semaine (avec rattrapage des heures non accomplies sur les vacances d'été) ;
- Organisation de la journée scolaire sur plus de 5h30 (dans la limite de 6h) et en conservant 1 pause méridienne qui ne peut être inférieure à 1h30.

1.4.2 Principes d'organisation pour toutes les écoles de Juvisy et l'emploi du temps de la semaine par école

La municipalité a adopté depuis l'année scolaire 2015-2016 un emploi du temps qui propose :

- Un temps de classe de 3h le matin et de 2h15 l'après-midi.
- La 9^{ème} demi-journée d'école positionnée le mercredi matin
- Des études surveillées maintenue immédiatement après la journée de classe.
- Des Temps d'Activités Périscolaires (gratuits) proposés chaque soir, pendant ¾ d'heures, positionnée entre l'étude et l'accueil périscolaire.
- Un pause méridienne de 2h.

■ Emplois du temps détaillés par école (avec les deux emplois du temps)

Elémentaire Jaurès et Ungerer

Lundi 7h30	Mardi 7h30	Mercredi 7h30	Jeudi 7h30	Vendredi 7h30
Accueil périscolaire 8h45	Accueil périscolaire 8h45	Accueil périscolaire 8h45	Accueil périscolaire 8h45	Accueil périscolaire 8h45
Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)
11h45	11h45	11h45	11h45	11h45
Pause méridienne (2h) 13h45	Pause méridienne (2h) 13h45	Garderie (1h) CLSH	Pause méridienne (2h) 13h45	Pause méridienne (2h) 13h45
Ecole (2h15) 16h	Ecole (2h15) 16h		Ecole (2h15) 16h	Ecole (2h15) 16h
Etude (1h30) 17h30	Etude (1h30) 17h30		Etude (1h30) 17h30	Etude (1h30) 17h30
TAP(45 min) 18h15	TAP(45 min) 18h15		TAP(45 min) 18h15	TAP(45 min) 18h15
Accueil périscolaire 19h	Accueil périscolaire 19h		Accueil périscolaire 19h	Accueil périscolaire 19h

Elémentaire Michelet

Lundi 7h30	Mardi 7h30	Mercredi 7h30	Jeudi 7h30	Vendredi 7h30
Accueil périscolaire 8h15	Accueil périscolaire 8h15	Accueil périscolaire 8h15	Accueil périscolaire 8h15	Accueil périscolaire 8h15
Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)
11h15	11h15	11h15	11h15	11h15
Pause méridienne (2h) 13h15	Pause méridienne (2h) 13h15	Garderie (1h) CLSH	Pause méridienne (2h) 13h15	Pause méridienne (2h) 13h15
Ecole (2h15) 15h30	Ecole (2h15) 15h30		Ecole (2h15) 15h30	Ecole (2h15) 15h30
Etude (1h30) 17h	Etude (1h30) 17h		Etude (1h30) 17h	Etude (1h30) 17h
TAP(45 min) 17h45	TAP(45 min) 17h45		TAP(45 min) 17h45	TAP(45 min) 17h45
Accueil périscolaire 19h	Accueil périscolaire 19h		Accueil périscolaire 19h	Accueil périscolaire 19h

Maternelle Dolto et Saint-Exupéry

Lundi 7h30	Mardi 7h30	Mercredi 7h30	Jeudi 7h30	Vendredi 7h30
Accueil périscolaire 8h30	Accueil périscolaire 8h30	Accueil périscolaire 8h30	Accueil périscolaire 8h30	Accueil périscolaire 8h30
Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)
11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
Pause méridienne (2h) 13h30	Pause méridienne (2h) 13h30	Garderie (1h) CLSH	Pause méridienne (2h) 13h30	Pause méridienne (2h) 13h30
Ecole (2h15) 15h45	Ecole (2h15) 15h45		Ecole (2h15) 15h45	Ecole (2h15) 15h45
TAP(45min) 16h30	TAP(45min) 16h30		TAP(45min) 16h30	TAP(45min) 16h30
Accueil périscolaire 19h	Accueil périscolaire 19h		Accueil périscolaire 19h	Accueil périscolaire 19h

Maternelle Jaurès et Ungerer

Lundi 7h30	Mardi 7h30	Mercredi 7h30	Jeudi 7h30	Vendredi 7h30
Accueil périscolaire 8h45	Accueil périscolaire 8h45	Accueil périscolaire 8h45	Accueil périscolaire 8h45	Accueil périscolaire 8h45
Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)	Ecole (3h)
11h45	11h45	11h45	11h45	11h45
Pause méridienne (2h) 13h45	Pause méridienne (2h) 13h45	Garderie (1h) CLSH	Pause méridienne (2h) 13h45	Pause méridienne (2h) 13h45
Ecole (2h15) 16h	Ecole (2h15) 16h		Ecole (2h15) 16h	Ecole (2h15) 16h
TAP(45min) 16h45	TAP(45min) 16h45		TAP(45min) 16h45	TAP(45min) 16h45
Accueil périscolaire 19h	Accueil périscolaire 19h		Accueil périscolaire 19h	Accueil périscolaire 19h

1.5 Demande de dérogation

Aucune demande de dérogation n'a été formulée.

La ville de Juvisy a en effet retenu le mercredi et les horaires proposés ne dépassent pas les 3h30 de demi-journée d'enseignement imposées par le décret.

1.6 Règlement

Une tarification en fonction des moyens des familles est proposée pour les accueils périscolaires, la restauration scolaire, les accueils de loisirs et l'Ecole Municipale des Sports.

Il est demandé aux familles de faire calculer leur quotient familial à la mairie.

En revanche, les TAP sont gratuits, pour ne laisser aucuns enfants livré à lui-même après la fin de l'école.

1.7 Mode d'inscription proposé

Les inscriptions à la restauration scolaire, aux études surveillées se font au moyen d'une fiche de pré-inscription. Les familles doivent renseigner les jours de fréquentation de leurs enfants pour chacune des activités.

Les inscriptions au centre de loisirs pour le mercredi et les vacances scolaires se font directement au centre de loisirs. Une pré-inscription doit être faite, accompagnée d'un prépaiement.

1.8 Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

Le service Education-Jeunesse gère et coordonne le CLAS et assure la cohérence des actions éducatives sur le territoire (en direction des enfants et des jeunes). Ces actions éducatives sont portées par la ville, par le biais d'une délégation de service public (Léo Lagrange).

Le Contrat Enfance-Jeunesse est géré et coordonné par le service Petite-Enfance

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces projets éducatifs gérés par le service Education-Jeunesse et Petite-Enfance, 2 coordinations sont créés :

*1 coordination du volet Contrat Enfance Jeunesse qui assure la coordination des structures liées à la petite enfance (crèches, halte-garderie,...)

*1 coordination du CLAS qui assure le lien avec les parents et les écoles.

Ces coordinations correspondent à des organisations de service et nous retrouvons leur coordinateur au sein des comités techniques et de pilotage du PEDT.

Par ailleurs, des réflexions communes sont engagées avec le service Petite-Enfance, et sa coordinatrice petite enfance, notamment par sa connaissance des familles.

Interlocuteur privilégié des partenaires éducatifs, le coordinateur du CLAS est présent tout au long de l'année scolaire à l'ensemble des concertations du territoire auprès des

*directeurs d'écoles,

- *du responsable périscolaire,
- *de la principale et de la conseillère principale d'éducation du collège,
- *du directeur de l'Association Culture Jeunesse (ACJ),
- *Médiane Prévention...

Son rôle consiste à faire du lien entre tous les membres de la communication éducative, à rendre lisible les dispositifs et à organiser le CLAS en cohérence avec les besoins des familles.

Les TAP ont pour objectifs de proposer des découvertes et des initiations à certaines pratiques culturelles, sportives et citoyennes, mais n'impliquent pas le rôle à la parentalité, ni celui de l'accompagnement scolaire. C'est pourquoi il semble important de maintenir une articulation et une cohérence entre tous les dispositifs mis en place à Juvisy tels qu'ils sont développés aujourd'hui de manière à pouvoir soutenir les parents, notamment dans les champs de l'accompagnement scolaire.

2 Les objectifs éducatifs et projets du PEDT partagés par les partenaires

Les objectifs éducatifs ont été définis au sein du comité de pilotage et résultent d'une réflexion partagée. Ils sont cohérents et complémentaires des projets d'écoles et du périscolaire pour permettre d'assurer une cohérence entre les temps éducatifs et définir l'articulation entre les différents partenaires.

Le PEDT a pour objectif d'assurer une meilleure continuité éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire et d'assurer une cohérence entre les différents acteurs mobilisés sur le territoire.



Le schéma ci-dessus met en évidence les champs d'actions mis en place sur le territoire pendant le temps scolaire et hors temps scolaire nécessaires pour la réussite éducative de l'enfant.

Le PEDT permet de faire le lien entre tous ces champs d'actions.

2.1 Les projets d'écoles

Les projets des écoles pour les 3 ans à venir sont en cours d'écriture.

Les projets d'écoles des 3 dernières années étaient les suivants :

Ecole	Axes et actions
Ecole maternelle Jean Jaurès	<p>Constituer un patrimoine littéraire chez les élèves ⇒ S'approprier le langage oral et découvrir le langage écrit</p> <p>Découverte du monde ⇒ Résoudre des situations problème</p> <p>Maîtrise du langage oral ⇒ Aide aux élèves en difficulté de langage</p> <p>Percevoir, sentir, imaginer, créer ⇒ Construire le parcours culturel de l'élève / créer un référentiel d'artistes</p>
Ecole maternelle Dolto	<p>Maîtrise de la langue ⇒ Comprendre et s'exprimer</p> <p>Devenir élève : vivre ensemble, apprendre les règles de civilité, apprendre à coopérer, à s'estimer, comprendre ce qu'est l'école ⇒ Se construire en tant que petit citoyen dès la petite section</p> <p>Percevoir, sentir, imaginer, créer / découvrir le monde ⇒ Arts et mathématiques</p>
Ecole maternelle Saint-Exupéry	<p>Acquérir un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre ⇒ Progresser vers la maîtrise de la langue française par l'acquisition de lexique et de structures syntaxiques</p> <p>Acquérir la suite de nombre dans des procédures de qualification ⇒ Mémoriser la suite des nombres et dénombrer une quantité en l'utilisant</p> <p>Construction d'une culture commune par la littérature de jeunesse. Aller à la rencontre de principales œuvres du patrimoine ⇒ Les premiers éléments d'une culture commune : Arts plastique, littérature / poésie</p>
Ecole élémentaire Jean Jaurès	<p>Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique ⇒ Amélioration des résultats de tous les élèves et réduction des écarts entre élèves à travers la fabrication et/ou l'utilisation de jeux</p> <p>Maîtrise de la langue ⇒ Apprendre par le jeu</p> <p>Education à la citoyenneté et jeu ⇒ Construction de la socialisation et de la citoyenneté</p> <p>Pratiquer les arts et avoir des repères en histoire de l'art ⇒ Le jeu au service de l'éducation artistique et culturelle ⇒ Développer la créativité des élèves par le biais de créations artistiques variés</p>
Ecole élémentaire Michelet	<p>Lecture / écriture ⇒ Améliorer la compréhension explicite et implicite de manière à conduire les élèves vers une culture littéraire en leur donnant l'envie et le plaisir de lire</p> <p>Acquisition du vocabulaire de base</p> <p>Résolution de problèmes et jeux de sociétés</p> <p>Chorale au cycle 3, école au cinéma, instruction civique, arts plastiques</p>
Ecole primaire Tomi Ungerer	<p>Améliorer les compétences lexicales et syntaxiques des élèves</p> <p>Apprendre à vivre ensemble</p> <p>Découverte du monde</p> <p>Se construire une première culture artistique : distinguer les grandes catégories de la création artistique</p>

2.2 Des enjeux éducatifs partagés par la ville et Léo Lagrange

La municipalité de Juvisy mène une politique éducative centrée sur l'enfant, son bien-être et l'accompagnement des familles.

- L'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté, du vivre ensemble ;
- L'épanouissement et le développement de l'autonomie de l'enfant ;
- L'accès de tous aux conditions de leur réussite

A ces enjeux, la ville de Juvisy met en place tout au long de l'année, différents projets éducatifs en tenant compte des différents temps de l'enfant, à savoir le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps extrascolaire et le temps de l'enfant.

■ Les objectifs du projet d'animation Léo Lagrange

Les objectifs du projet d'animation mis en place par Léo Lagrange (incluant les TAP et le périscolaire) sont les suivants :

- Développer les activités culturelles
- Développer un esprit citoyen
- Favoriser la vie en collectivité
- Préserver son environnement et sa santé

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Sport
- Citoyenneté
- Culture
- Prévention / Santé

De ces objectifs et de ces thématiques découlent des projets par école.

■ Pour l'année 2015-2016

Les objectifs des TAP pour l'année 2015-2016 sont :

Eveiller à la citoyenneté :

- Utilisation des outils « les petits citoyens » en abordant différentes thématiques (handicap, les droits de l'enfant, harcèlement, etc...)
- Animation autour du dispositif « défi et différence » : donner la parole aux enfants
- Rendre les enfants participatifs dans le temps des TAP en créant une commission enfant

Sensibilisation sur l'environnement et le développement durable :

- Création d'outils avec les enfants permettant de sensibiliser les écoliers
- Donner une seconde vie aux objets via les activités manuelles

Favoriser la connaissance de la ville et son patrimoine :

- Développement du jeu réalisé lors du périscolaire

Permettre le bien-être, la sécurité, le développement et l'épanouissement personnel de l'enfant :

- Développement de l'imaginaire par la création de marionnettes, de contes, de séquences vidéo etc...
- Favoriser les activités sportives en mettant en place des jeux de collaboration, parcours de motricité, utilisation de la malle sportive Léo Lagrange etc...
- Initier les enfants à l'hygiène notamment en renouvelant l'activité avec les offices (découverte, constitution de menu, action autour du gaspillage, compostage, etc...)
- Réalisation d'une exposition en fin d'année pour présenter aux juvisiens les productions des enfants

Accompagner et soutenir la réussite éducative :

- Favoriser tous les modes d'expression (création d'un court métrage, création de marionnette, d'un conte, d'un journal, etc...)
- Valoriser les créations réalisées par les enfants notamment en mettant en place une exposition en fin d'année regroupant les productions de toutes les écoles.

Pour l'année 2015-2016 les enfants ont réalisé des courts métrages qui ont pu être diffusés en fin d'année au cinéma Varda.

Afin de donner une lisibilité aux activités développées pendant les TAP, un planning d'activité est distribué et affiché entre chaque vacance scolaire.

Les TAP s'inscrivent dans la continuité des projets d'écoles.

■ Pour l'année 2016-2017

Les différentes rencontres entre l'équipe enseignante, le délégataire de services publics Léo Lagrange et le service Education-Jeunesse ont permis de faire émerger des axes de travail autour de la promotion du civisme et de la citoyenneté et de l'apprentissage des premiers secours et du faire et vivre-ensemble.

Ainsi, les TAP à la rentrée de 2016 s'organisaient par :

- Ateliers : mise en place de 4 ateliers (pour les maternelles) autour d'activités manuelles, artistiques, dynamiques et des contes et histoires.
- Thématiques : 3 thématiques mises en place de manière transversale.

2.3 Les objectifs du PEDT

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire, l'ensemble des acteurs du champ de l'éducation (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les orientations suivantes :

1. Renforcer le savoir-vivre ensemble et la citoyenneté

- **Eveiller à la citoyenneté** (CME, « le petit citoyen »...)

- **Sensibiliser les enfants à l'environnement et au développement durable** (la commission environnement du CME met en place un projet autour de la propreté dans la ville, création d'un robot poubelles dans les écoles élémentaires durant le temps périscolaire, ...)
- **Développer les liens intergénérationnels** (la commission solidarité du CME développe des actions intergénérationnelles : rencontres jeux de sociétés entre les enfants et les personnes âgées de la maison de retraite Camille Desmoulins, envoi de cartes de vœux aux personnes âgées les plus isolées par les enfants du CLAS et du centre de loisirs. L'école Dolto, Léo Lagrange et la maison de retraite Camille Desmoulin souhaiteraient aménager le parc jouxtant l'école (arts plastiques, jardinage,...) afin d'en faire un lieu d'échange ...)
- **Favoriser la vie en collectivité / Respect des règles de vie et des règles de jeux** (jeux de coopération, ...)
- **Faire du moment du repas un temps éducatif et convivial**
- **Créer un lien entre les enfants d'âges différents** (Tutorat, entraide actions passerelles,...)
- **Favoriser la connaissance de la ville et de son patrimoine** (création d'un jeu de société sur le thème de la ville de Juvisy,...)
- **Favoriser le respect des valeurs républicaines**
- **Renforcer la notion de territoire** : La notion de vivre ensemble sur le même territoire doit être renforcée. Elle est transversale et s'articule à travers les différents objectifs opérationnels de ces axes.

2. Permettre le bien-être, la sécurité, le développement et l'épanouissement personnel de l'enfant

- **Développer la sensibilité, la créativité et la curiosité par l'accès aux pratiques culturelles** (contes, musique, danse,...)
- **Développer l'imaginaire** (activités créatives,...)
- **Favoriser les pratiques sportives et la motricité** (l'EMS, jeux d'adresse, parcours de motricité, expression corporelle,...)
- **Initier les enfants aux règles d'hygiène** (sensibilisation à la diététique : constitution d'un goûté équilibré, semaine du goût et de la Fraich'attitude; éducation au goût, découverte d'aliments variés, respect de la nourriture, visite de l'office, constitution d'un menu..)
- **Sensibiliser les enfants aux règles de sécurité** (permis piéton, permis vélo, sécurité routière,...)
- **Favoriser l'autonomie des enfants et les responsabiliser** (création de différents spectacles, ...)
- **Favoriser l'éducation à la santé**
- **Développer les sciences et les nouvelles technologies** (atelier numériques à développer en complément du B21 pour sensibiliser les enfants à la sécurité et leur apprendre à utiliser différents outils numériques ; visite de l'observatoire Camille Flammarion + organisation d'atelier scientifique)

3. Accompagner et soutenir la réussite éducative

- **Proposer aux enfants les appuis et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école** (découverte des structures et des équipements du territoire,...)

- **Renforcer l'accompagnement des enfants en difficulté** (études surveillées, accompagnement scolaire,...)
- **Offrir les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets éducatifs**
- **Favoriser tous les modes d'expression (oral, écrit)** (activité théâtre, écriture d'un journal,...)
- **Encourager la lecture, l'écoute et la concentration** (lecture de conte, compréhension des règles de jeux, ...)
- **Valoriser les créations réalisées par les enfants** (restitution de spectacles, expositions, ...)

3 La mise en œuvre du PEDT

3.1 Les étapes de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et du PEDT

La ville de Juvisy-sur-Orge a choisi d'appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de 2014. A cette occasion, la ville s'est lancée dans une démarche de construction d'un PEDT. La mise en place de la réforme et la construction du PEDT ont fait l'objet de réunions de concertations avec les acteurs du champ éducatif (les services municipaux, les directeurs, les enseignants, les parents d'élèves élus, les familles...), et une sollicitation des familles grâce à la distribution de questionnaires.

De janvier 2013 à mars 2014

- **26 janvier 2013** : Promulgation du décret.
- **Février 2013** :
 - Réunion avec les directeurs des écoles de Juvisy pour échanger autour des difficultés engendrées par la mise en place du décret. Recueil des positions (position d'attente) pour une mise en place en 2014.
 - Réunion plénière avec les représentants des fédérations de parents et de l'Education Nationale. Prise en compte des difficultés engendrées par la mise en place d'un décret à la rentrée de septembre 2013.. Décision et volonté de proposer un questionnaire aux familles de Juvisy (diverses fédérations des parents + ville).
 - Bureau municipal exceptionnel consacré à la réforme.
 - Discussion dans les conseils d'écoles.
- **Mars-avril 2013** :
 - Résultats du questionnaire (diverses fédérations des parents).
 - Délibération du Conseil Municipal demandant la dérogation pour une mise en place en 2014.
 - Réunion des services de la ville avec la D.C
- **Mai 2013** :
 - Sollicitation des habitants par le biais d'un questionnaire, et par la présence des élus et des services aux sorties d'écoles lors des fêtes et manifestations.
- **Septembre 2013** :

- Dépouillement du questionnaire.
- **Novembre 2013 :**
 - Restitution des résultats aux élus, à l'Education Nationale, aux familles et discussion à partir des différents scénarii émanant des dépouillements et des expériences des villes ayant mis en place les rythmes à la rentrée de septembre 2013.
- **Décembre 2013:**
 - Rencontre de médecins de ville et du médecin de PMI.
 - Concertation avec les parents d'élèves élus et les enseignants pour échanger autour des différents scénarii pouvant être proposés à Juvisy.
 - Travail autour des thématiques à aborder dans la cadre des TAP (service Education-Jeunesse, service des sports et de la vie associative, l'animation locale, délégué de service public Léo Lagrange, ACJ)
- **Janvier, février, mars 2014 :**
 - Groupe de travail par thématique, associant tous les acteurs du territoire et impliqués dans la réforme, en vue de la rédaction du PEDT.
 - Chiffrage.

De mars 2014 à aujourd'hui

- **Avril 2014**
 - Rencontre des directeurs des écoles et des parents d'élèves élus pour annoncer les orientations prises pour la rentrée 2014
- **Juin 2014**
 - Annonce de l'organisation de la semaine type (par école) aux parents d'élèves
- **17 septembre 2014 :** Réunion bilan avec les parents d'élèves élus : en vue de l'application de la réforme depuis la rentrée. Rappel de la nouvelle organisation de la semaine scolaire, présentation de l'organisation du périscolaire et des TAP.
- **6 novembre 2014 :** Réunion bilan avec les parents d'élèves élus : présentation du projet d'animation par Léo Lagrange (DSP), proposé dans le cadre des TAP et du périscolaire
- **17 décembre 2014 :** Réunion bilan avec les parents d'élèves élus + présentation du PEDT et des différents comités mis en place (comité de pilotage, comité technique, comité de pilotage restreint dans les écoles, des rencontres par catégories d'acteurs)
- **Janvier 2015 :**
 - Rencontre des directeurs d'écoles pour échange autour des améliorations à apporter à la semaine scolaire. Un éventuel nouvel emploi du temps a pu être défini pour la rentrée 2015-2016 qui tient compte des ajustements exprimés par les directeurs d'écoles, et des contraintes financières auxquelles la ville est soumise.
 - Distribution d'un questionnaire aux familles afin d'organiser au mieux la rentrée 2015-2016. Il a été demandé aux familles de choisir entre deux emplois du temps.
(cf « 1.4.2 Principes d'organisation pour toutes les écoles de Juvisy »)
- **29 janvier 2015 :** 1^{er} Comité de pilotage : information du résultat concernant le questionnaire soumis aux familles, pour avis d'une modification éventuelle de la semaine et définition des orientations communes et des objectifs partagés pour la mise en œuvre du PEDT.

- **Mars 2015** : Conseils d'école du 2^{ème} trimestre. Le choix du nouvel emploi du temps a été inscrit à l'ordre du jour des conseils d'écoles du 2^{ème} trimestre. (cf « 1.4.2 Principes d'organisation pour toutes les écoles de Juvisy »).
- **Avril 2015** :
 - Du 2 au 10 avril** : Comités de pilotage restreints dans les écoles : Communication des résultats des conseils d'écoles sur le choix de l'emploi du temps à adopter à la rentrée 2015-2016 ; présentation de l'organisation du PEDT et de ses objectifs ; échange autour des nouveaux projets d'écoles à intégrer aux objectifs partagés du PEDT.
 - Mardi 14 avril** : 2^{ème} comité de pilotage : Organisation des TAP par rapport à l'emploi du temps actuel ; retour des résultats des conseils d'écoles du 2^{ème} trimestre sur le choix de l'emploi du temps pour l'année 2015-2016 ; présentation du projet des TAP pour une organisation des TAP à ¾ d'heure.

3.2 Pour faire vivre et animer le PEDT : les instances de pilotages et suivi

Pour assurer une bonne mise en œuvre et un suivi du PEDT 4 instances sont proposées :

- Un comité de pilotage
- Un comité technique
- Un comité de pilotage restreint dans les écoles
- Des rencontres par catégories d'acteurs

3.2.1 Le comité de pilotage

■ Sa mission

Le comité de pilotage est présidé par le maire ou son représentant. Il a pour rôle d'initier le diagnostic partagé, de valider les objectifs et d'assurer le suivi du projet et de fédérer les acteurs du territoire.

Son rôle est d'atteindre à long terme l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires.

Il s'agit également d'une structure d'échange entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT, à identifier certaines difficultés ou contraintes, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Le comité de pilotage peut déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services aux familles.

■ Sa composition

Le comité de pilotage est constitué de

- Le Maire et l'Adjointe au maire en charge des affaires scolaires
- La DGAS à la population / chef de service Education-Jeunesse + la coordinatrice des temps de l'enfant + la responsable de l'Enfance
- Les représentants des services municipaux concernés
- Les représentants des services de l'EPT 12 concernés
- Le coordinateur du périscolaire de la fédération Léo Lagrange (délégué de service public)
- Les directeurs et les enseignants des écoles
- Les présidents de représentants de parents d'élèves
- Les représentants des associations / structures du territoire concernés

■ Son organisation

Le comité de pilotage se réunira une à deux fois par an.

3.2.2 Un comité technique

■ Sa mission

Une commission de suivi et d'évaluation sera mise en place après l'élaboration du PEDT.

Dans le cadre de cette instance, il s'agira plus particulièrement de :

- Préparer l'ordre du jour des comités de pilotage et d'assurer la restitution et le suivi des principaux éléments ressortis,
- Proposer une évaluation de manière continue du PEDT mis en œuvre sur la commune en s'appuyant sur la base d'un référentiel commun d'évaluation,
- Proposer des outils de communication

■ Sa composition

Le comité technique sera composé dans un premier temps de :

- La Maire adjointe en charge de l'Education et des affaires scolaires
- La chef de service Education-Jeunesse
- La Responsable des activités éducatives et péri-éducatives
- Le coordinateur du périscolaire (DSP-Léo Lagrange)

En fonction de l'évolution du PEDT et des priorités affichées lors du comité de pilotage, cette commission de suivi pourra élargir sa composition : responsable de service petite-enfance, responsable jeunesse, responsable de la vie associative,...

3.2.3 Un comité de pilotage restreint dans les écoles

■ Sa mission

Ce comité aura pour mission :

- D'identifier et suivre l'évolution de la réforme des rythmes éducatifs et faire des propositions d'évolution et d'ajustement
- Poser dans un premier temps un diagnostic sur une thématique choisie par le comité en lien avec les objectifs définis. Ce travail peut se traduire par des premiers échanges entre les différents acteurs sur l'un des sujets : maternelle, articulation temps scolaire et périscolaire, contenu des études surveillées.
- Coproduire en lien avec la commission de suivi une grille d'évaluation sur la thématique suivie
- Proposer si nécessaire un temps d'échange de pratique avec une autre école ayant choisi la même thématique de manière à favoriser la synergie entre acteurs.

■ Sa composition

Le comité de pilotage restreint choisira après le lancement du comité de pilotage sa périodicité en fonction des disponibilités de chaque acteur.

Il sera composé de :

- Personnel du service enfance,
- Coordinateur périscolaire (Léo Lagrange)
- Responsables périscolaires et directeur du CLSH
- Représentants de l'équipe enseignante
- Représentants des parents d'élèves
- ATSEM

3.2.4 Des rencontres par catégories d'acteurs

Des rencontres régulières avec les différentes catégories d'acteurs éducatifs se poursuivront pour partager l'analyse sur le suivi de certaines actions.

3.3 Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre

3.3.1 Les moyens humains

Les services de la ville :

- service Education-Jeunesse : mise à disposition des ATSEM
- service sport et vie associative,
- le pôle animation locale,

- Délégation de Service Public assuré par le délégataire Léo Lagrange, mise à disposition d'animateurs

Les services de l'EPT 12 :

- L'école d'Art Camille Lambert
- Médiathèque Raymond Queneau
- Cinéma Agnès Verda
- Le conservatoire de musique, de danse et de théâtre

Les enseignants

Les parents

Des intervenants extérieurs selon les besoins

3.3.2 Les moyens matériels

Les écoles

Les gymnases

Le centre de loisirs

Les terrains de sport

Les structures culturelles (la médiathèque, l'école d'Art Camille Lambert, le cinéma, le conservatoire,..)

4 Evaluation du PEDT

4.1 Démarche de l'évaluation

L'évaluation du PEDT constitue un outil commun et un enjeu majeur partagé par l'ensemble des acteurs et permet de maintenir la cohérence de la politique éducative de la commune. Il ne s'agit pas simplement de réaliser des bilans des actions développées, mais de mesurer l'impact du projet éducatif sur la réussite des enfants à travers les objectifs recherchés et des résultats constatés : détermination des points forts et faibles, appréciation de l'impact de la mise en œuvre du PEDT.

L'évaluation du projet éducatif sera réalisée annuellement par le comité de pilotage. Dans l'intervalle, des bilans seront réalisés pour permettre d'adapter le projet en fonction des besoins. Une évaluation annuelle et des bilans par cycles permettent de vérifier si les objectifs généraux et opérationnelles définis par l'ensemble de la communauté éducative sont atteints et permet de faire évoluer le projet en fonction de nouveaux besoins identifiés.

4.2 Les indicateurs

L'évaluation se fait à la suite de la définition d'indicateurs et du champ d'évaluation qui sont développées au regard des objectifs généraux et opérationnels dégagés à la suite du comité de pilotage et qui tiennent compte des besoins et des attentes des familles.

Evaluation du PEDT

	Objectifs	Ce que l'on veut évaluer	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
L'articulation des temps de l'enfant	Assurer la continuité, la cohérence et la complémentarité des différents temps de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> • L'identification des différents acteurs dans la mise en œuvre du PEDT • La pertinence de l'offre éducative globale sur le territoire • Les transitions entre les différents temps • Intégration d'une politique globale des différents temps de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions d'information • Nombre de visites sur site 	<ul style="list-style-type: none"> • Articulation entre les projets d'écoles et les projets du périscolaire. • Prise en compte des types d'activités réalisées sur chaque temps. • Pertinence des nouveaux rythmes scolaires (emploi du temps, rythmes de l'enfant, TAP...). • L'organisation des changements d'espaces (partage des locaux, identification des différents temps par les enfants...)
Les acteurs du milieu éducatif	Cohérence et participation des acteurs dans la mise en œuvre du PEDT	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des différents acteurs dans la mise en œuvre du PEDT • Prise en compte de l'ensemble des acteurs éducatifs dans l'écriture du PEDT et dans le suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du comité de pilotage et technique • Nombre de temps de concertation des acteurs • Nombre d'acteurs de la communauté éducative ayant été impliqués dans la concertation et dans la mise en œuvre du PEDT 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des acteurs du PEDT • Les thématiques abordées dans la cadre des comités • Satisfaction des acteurs éducatifs sur l'organisation de la mise en place
	Coopération et échanges entre les différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de la communication avec les parents et ses échanges entre les différents acteurs du milieu éducatif • L'implication des parents dans la mise en œuvre du PEDT 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions d'information • Nombre de courriers, planning, plaquettes etc. distribués aux familles • Nombre de questionnaires adressés aux familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des parents sur les actions mise en place prise en compte et l'implication des parents dans l'offre éducative • Communication auprès des familles de l'offre éducative • Satisfaction des parents sur la continuité éducative • Satisfaction des acteurs sur l'implication des parents
Les TAP	Les activités périscolaires	Des activités qui s'inscrivent dans un projet éducatif global	Nombre d'enfants inscrits aux TAP (fréquentation sur la semaine)	<ul style="list-style-type: none"> • Les locaux et règles de vie • Articulation avec les autres temps (scolaire, accompagnement scolaire,...) • Respect des rythmes de l'enfant (alternance temps calmes et activités) • Satisfaction des familles sur l'impact des TAP sur le comportement de l'enfant • L'organisation et articulation des TAP sur la semaine, et l'année (thème, activités, objectifs)
		La conformité à la réglementation et aux intentions affichées par l'organisation du PEDT		<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilités pour les familles (tarifs, modalité d'inscription) • Accessibilité pour tous les enfants (besoins particuliers) • Choix de l'enfant et inscription par les parents
		La qualité des activités	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'encadrement • Fréquence par semaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée des TAP par jour et par semaine • Adaptation des contenus, des méthodes, des locaux par rapport aux besoins et capacités des enfants • Adaptation des activités à la tranche d'âge de l'enfant • Qualification des intervenants
Diag nosti	L'évolution de l'offre éducative	Actualiser les éléments de diagnostic	Actualiser les chiffres	Actualiser le contenu des actions menées

Juvisy-sur-Orge, le 3 avril 2017

Maire de Juvisy-sur-Orge,
Conseiller Régional,



Robin REDA

